



HAL
open science

Les démarches participatives comme réponse aux enjeux d'un territoire insulaire dans l'urgence : cas de la commune de Les Anses d'Arlet (Martinique)

Emma Jacquot

► To cite this version:

Emma Jacquot. Les démarches participatives comme réponse aux enjeux d'un territoire insulaire dans l'urgence : cas de la commune de Les Anses d'Arlet (Martinique). Sciences du Vivant [q-bio]. 2024. dumas-04752429

HAL Id: dumas-04752429

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04752429v1>

Submitted on 24 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Institut Agro Rennes-Angers

Site d'Angers Site de Rennes

Année universitaire : **2023-2024**

Spécialité : **Paysage**

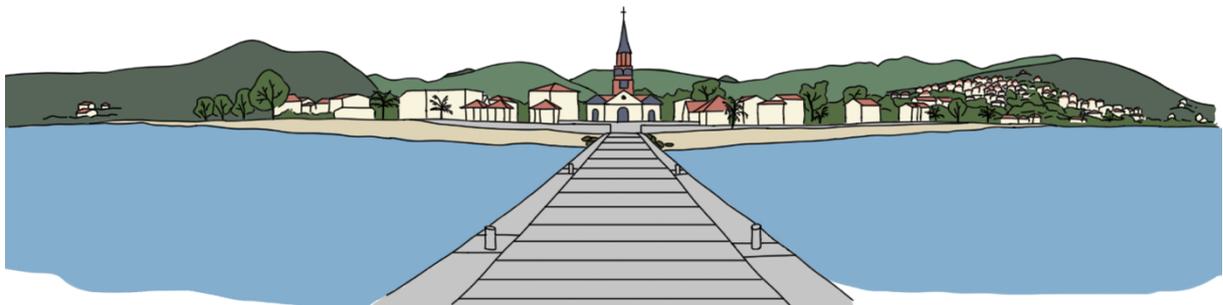
Spécialisation (et option éventuelle) : **Projet de Paysage : du Site au Territoire (PPST)**

Mémoire de fin d'études

- d'ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)
- de master de l'Institut Agro Rennes-Angers (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)
- de l'Institut Agro Montpellier (étudiant arrivé en M2)
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Les démarches participatives comme réponse aux enjeux d'un territoire insulaire dans l'urgence Cas de la commune de Les Anses d'Arlet (Martinique)

Par : Emma JACQUOT



Soutenu à Angers le 26 septembre 2024

Devant le jury composé de :

Président : **Nathalie CARCAUD**

Autres membres du jury (Nom, Qualité)

Maître de stage : **Didier YOKESSA**

Enseignant référent : **Véronique BEAUJOUAN**

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle de l'Institut Agro Rennes-Angers

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation «Patrimoine-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France» disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



Remerciements

Je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe du CAUE de Martinique, qui, en plus de m'avoir chaleureusement accueillie durant ces 6 derniers mois, a pris le temps de me faire découvrir la culture créole de Martinique "*kilti kréyol Martinik*". Tout d'abord, merci à Didier Yokessa, directeur, pour ses précieux conseils lors de la rédaction de mon mémoire et pour avoir appuyé mes arguments lors de nos échanges avec les collectivités. Merci à Thibaud pour nos réflexions autour du partage et de la vulgarisation de l'architecture, du paysage et du cadre de vie en général. Je voudrais remercier Barbara pour son soutien tout au long du stage et pour nos nombreux échanges informels qui m'ont été plus qu'utiles tant sur le plan professionnel que personnel. Merci à Marie-Line, Huguette, Jérémie, Michel et Régine pour avoir patiemment répondu à mes questions dans la bienveillance.

Un grand merci à Véronique Beaujouan, ma référente, pour m'avoir aiguillé et conseillé tout au long de la rédaction de ce mémoire. Je remercie par la même occasion Thomas Coisnon et Nathalie Carcaud, professeurs référents de promotion de la spécialisation PPST, pour leur implication, leur suivi, leur bonne humeur et leurs bons conseils.

Je remercie également mes proches pour avoir répondu présent tout au long de mon stage, malgré le décalage horaire.

Enfin, je remercie tout particulièrement mes amis avec qui j'ai vécu cinq années formidables et avec qui j'espère encore créer beaucoup de souvenirs dans les années à venir.

Avant-Propos

J'ai choisi de clôturer ma formation d'ingénieur en paysage à l'Institut Agro en m'immergeant dans un territoire français situé à 6700 km de l'Hexagone, la Martinique. Accueillie par le CAUE de la Martinique pour mon stage de fin d'études, j'ai eu l'occasion d'arpenter l'île pour y découvrir ses subtilités et comprendre ses enjeux.

Le CAUE de Martinique a été créé le 19 février 1979, à l'initiative du Conseil Général de la Martinique, suite à la loi n°77 du 3 janvier 1977 sur l'architecture. Association de droit privé, le CAUE assure des missions de service public avec pour but la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement en Martinique. Le CAUE assure des missions multiples telles que :

- L'accompagnement des collectivités sur les thématiques liées au cadre de vie.
- Le conseil aux professionnels et aux particuliers.
- La sensibilisation du public, des élus et des scolaires aux problématiques du territoire et du cadre de vie.

Depuis sa création, le CAUE n'a encore jamais eu l'occasion d'accueillir de paysagistes. C'est dans une dynamique d'intégration de l'architecture dans son environnement et de prise de conscience de l'importance du vivant que l'association m'a accueillie au sein de l'équipe en tant que chargée d'études paysage. J'ai eu l'occasion d'accompagner une étude commanditée par Les Anses-d'Arlet, petite commune touristique du sud de la Martinique. Dans ce cadre, j'ai contribué à l'élaboration d'une démarche d'aménagement participative et durable pour la commune. C'est ce travail que j'ai choisi d'utiliser comme socle pour la rédaction de ce mémoire.

Glossaire :

Le Bèlè : littéralement « bel air », est une expression artistique créole martiniquaise qui mêle la musique, le chant, et la danse. ¹

France métropolitaine ou France Hexagonale : la France métropolitaine désigne la partie de la République française située en Europe, exclue de l'Outre-mer. Même si le terme est correct au sens géographique, il est préférable de parler de France Hexagonale. En effet, le terme « métropole » renvoie au statut colonial des outre-mer : (XVIIIe) État, territoire d'un État, considéré par rapport à ses colonies, aux territoires extérieurs (cf. Mère patrie). Selon Jean-Christophe Gay, *"Il exprime l'idée de domination, celle d'un État sur ses territoires 'extérieurs'. Il souligne le vieux fonds colonial et l'emploi d'"hexagone' à sa place cherche à dissimuler cette réalité »*. ²

Forêt mésophile : La forêt mésophile est une forêt de transition entre la forêt sèche et la forêt humide. On la retrouve à partir de 200 mètres d'altitude. Il s'agit de la forêt la plus dégradée par l'homme. En effet, elle a été grandement défrichée au profit de l'agriculture et de l'urbanisation. ³

Politique de l'assimilation : « Dans le contexte des vieilles colonies françaises post-esclavagistes, la notion d'assimilation est conçue comme synonyme d'égalité entre les Blancs et esclaves affranchis en ce qu'elle désigne la manière d'être et de s'habiller réservées aux blancs. Dans le contexte colonial du XIXe siècle, l'assimilation qui constituait un objectif pour la République se transforme en étalon de mesure de la distance des colonisés à la civilisation française. [...] Dans la continuité de cette histoire coloniale, les différents territoires d'Outre-mer relèvent de statuts spécifiques décrits dans les articles 73 et 74 de la Constitution. Les départements d'Outre-mer (DOM), soit la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et La Réunion dépendent de l'article 73 de la Constitution qui consacre l'assimilation administrative et politique de ces territoires. Selon le principe de l'identité législative, le droit métropolitain s'y applique de plein droit. » ⁴

Prendre un milan : signifie « raconter des ragots ».

Snorkeling : aussi appelé *randonnée palmée* ou *nage PMT* (Palmes, Masque et Tuba), le *snorkeling* est une activité qui consiste à observer la faune et la flore sous-marine depuis la surface.

Un morne : issu du créole, un morne désigne le relief d'une île ou du littoral.

Une anse : désigne une petite baie peu profonde.

¹ Le Bèlè, entre patrimoine culturel et tradition musicale, 2014

² Article d'outre-mer la 1^{ère}, l'abandon du mot « métropole », ou la remise en question d'une forme de « néo-colonisation », 2023.

³ ONF Martinique, 2023

⁴ GUYON Stéphanie, 2016.

Abréviations

AMO : Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage

CAESM : Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CBN : Conservatoire Botanique National

CEREMA : Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

CESECEM : Conseil Économique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Éducation de la Martinique

CTM : Collectivité Territoriale de Martinique

DAC : Direction des Affaires Culturelles

DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Martinique

DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en Martinique.

DGALN : Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

DPEA : Diplôme Propre aux Écoles d'Architecture

DROM : Département et Région d'Outre-Mer

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

MIQCP : Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques

MOA : Maitrise d'ouvrage

MOE : Maitrise d'œuvre

ONF : Office National des Forêts

ORT : Opération de Revitalisation des Territoires

PNRM : Parc Naturel Régional de Martinique

PUCA : Plan Urbanisme Construction et Architecture

PVD : Petites Villes de Demain

RUP : Région Ultrapériphérique

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

Liste des illustrations

Figure 1 : <i>La Martinique dans le bassin caribéen. Source : Jacquot E, 2024</i>	3
Figure 2 : <i>Forêts humides recouvrant les montagnes au nord. Cascade Coulevre. Source : Jacquot E, 2024</i>	4
Figure 3 : <i>Villes nichées entre les mornes et les anses. Les Anses d'Arlet. Source : Jacquot E, 2024</i>	4
Figure 4 : <i>Étendues de champs de bananiers et canne à sucre. Le Lamentin. Source : Jacquot E, 2024</i>	4
Figure 5 : <i>Plages de sable blanc au sud. Anse à prunes. Source : Jacquot E, 2024</i>	4
Figure 6 : <i>Graphique des flux de matières agricoles à l'échelle de la Martinique - Source : Jacquot E, 2024. D'après le rapport de comptabilité des flux de matières à l'échelle de la Martinique par le CEREMA et la DAAF Martinique</i>	8
Figure 7 : <i>Graphique du bilan énergétique de la Martinique en 2021. Source : Jacquot E, 2024. D'après le Bilan Énergétique de Martinique 2021 par la CTM</i>	9
Figure 8 : <i>The ladder of citizen participation, Arnstein 1969. Dans "Participatory Budgeting: The Practice and the Potential", Abigail Friendly, 2016</i>	12
Figure 9 : <i>Spectre de la participation citoyenne. Source : adapté de Doré et al., 2010</i>	13
Figure 10 : <i>Démarche expérimentale pour l'aménagement du centre-bourg du Prêcheur (Martinique), 2019. Source : Monono</i>	16
Figure 11 : <i>La commune des Anses d'Arlet en Martinique. Source : Jacquot E, 2024</i>	18
Figure 12 : <i>Bloc diagramme décrivant le relief caractéristique de la commune de les Anses d'Arlet, les anses nichées entre les mornes et les caps. Emma Jacquot, 2024. Source : IGN</i>	19
Figure 13 : <i>Le bourg et le Morne Champagne. Source : Jacquot E, 2024</i>	19
Figure 14 : <i>Petite Anse et le Morne Jacqueline. Source : Jacquot E, 2024</i>	19
Figure 15 : <i>Anse Dufour et le Morne Réduit. Source : Jacquot E, 2024</i>	20
Figure 16 : <i>Grande Anse et le Cap Salomon. Source : Jacquot E, 2024</i>	20
Figure 17 : <i>Image symbolique de l'église Saint-Henri de Les Anses d'Arlet et son ponton. Source : Atlas des paysages de la Martinique, 2024</i>	20
Figure 18 : <i>Démarche de préfiguration de l'aménagement concerté du jardin de Bonne Brise – Diagnostic & restitution. Source : Jacquot E, 2024</i>	23
Figure 19 : <i>Déambulation dans le jardin de Bonne Brise lors de l'atelier participatif avec les Arlésiens, Les Anses d'Arlet. Source : CAUE de Martinique, 2024</i>	25

Figure 20: <i>Ateliers participatifs avec les CM2 de l'école Jacques Lucéa, Les Anses d'Arlet.</i> <i>Source : CAUE de Martinique, 2024</i>	25
Figure 21 : <i>Démarche de préfiguration de l'aménagement concerté du jardin de Bonne Brise – Pré-programme & synthèse. Source : Jacquot E, 2024.....</i>	26
Figure 22 : <i>Actions inscrites à l'ORT du programme PVD de la commune de Les Anses d'Arlet. Source : Jacquot E. D'après la convention cadre valant ORT du programme PVD, CAESM.....</i>	31

Liste des annexes

ANNEXE I : <i>Ouverture française et européenne (status)</i>	2
ANNEXE II : <i>Les unités paysagères de la Martinique</i>	3
ANNEXE III : <i>Patrimoine naturel de la commune de Les Anses d'Arlet</i>	4
Annexe III.1. <i>Carte des formations végétales de Les Anses d'Arlet</i>	4
Annexe III.2. <i>Carte des espaces protégés de Les Anses d'Arlet</i>	5
ANNEXE IV : <i>Communes signataires du programme Petites Villes de Demain en Martinique</i>	6
ANNEXE V : <i>Démarche détaillée de la préfiguration de l'aménagement participatif du jardin de Bonne Brise, Les Anses d'Arlet</i>	7
ANNEXE VI : <i>Cartes sensibles réalisées à l'issue des différents ateliers participatifs</i>	8
Annexe VI.1. <i>Carte sensible « Le bourg de Les Anses d'Arlet vu par ses habitants »</i>	8
Annexe VI.2. <i>Cartes sensibles des élèves en CM2 à l'école Jacques Lucéa</i>	9
ANNEXE VII : <i>Diagramme atouts/faiblesses du Jardin de Bonne Brise, Les Anses d'Arlet</i> ..	11
ANNEXE VIII : <i>Fiches méthodes des ateliers participatifs pour l'aménagement concerté du Jardin de Bonne Brise, Les Anses d'Arlet</i>	12
Annexe VIII.1. <i>Fiche méthode de l'atelier avec les CM2 de l'école Jacquot Lucéa</i>	12
Annexe VIII.2. <i>Fiche méthode de l'atelier avec les spécialistes du territoire et l'équipe municipale</i>	13
Annexe VIII.3. <i>Fiche méthode de l'atelier avec les habitants</i>	14

Table des matières

Introduction	1
I. La nécessité de mettre la participation citoyenne au cœur des politiques publiques en Martinique	3
A. Des paysages fragilisés	3
1. Une richesse de paysages contrastés	3
2. Des paysages soumis à de fortes pressions.....	4
B. « Habiter » en Martinique, vers une évolution des pratiques	5
1. Vivre avec le risque climatique.....	5
2. Une évolution des modes d'habiter	6
C. Un dialogue rompu lié à un héritage historique lourd qui persiste	7
1. Une situation historique “dictée” par la France Métropolitaine.....	7
2. Une situation actuelle conflictuelle, entre millefeuille institutionnel et mémoires du passé.....	8
II. État des lieux, impliquer les habitants dans les projets de territoire, un défi nouveau pour la Martinique	11
A. Impliquer les habitants, pourquoi ?	11
1. La participation citoyenne, un outil qui se veut démocratique.....	11
2. Les degrés de participation	12
3. L'espace public comme support d'expression.....	14
B. Des méthodes qui se mettent timidement en place en Martinique	15
1. Des projets menés en Martinique avec différents niveaux de participation	15
2. Des démarches mises à l'épreuve	16
III. Étude de cas, expérimenter la participation citoyenne sous de nouvelles formes dans la commune de Les Anses d'Arlet	18
A. Les Anses d'Arlet, une commune à l'image authentique	18
1. Des caractéristiques patrimoniales fortes.....	18
2. Un portrait qui ne dépeint pas toujours la réalité	21
B. Le Jardin de Bonne Brise, lieu d'expérimentation de nouveaux outils participatifs	22
1. Une démarche financée par le programme Petites Villes de Demain	22
2. La carte sensible comme outil de participation pour le diagnostic	22
3. Du diagnostic aux orientations programmatiques, la co-décision.....	25
IV. Discussion, entre réceptivité des citoyens et ancrage territorial	28
A. Retour sur la démarche de préfiguration à Les Anses d'Arlet	28
1. Résultats	28
2. Obstacles.....	29
B. Vers une restructuration du projet de territoire	32
1. La permanence architecturale ?	32
2. Une permanence architecturale à Basse-Pointe	33
Conclusion :	36
Bibliographie	38
Sitographie	41

Introduction

Depuis la naissance du concept de démocratie participative dans les années 1960-1970, les démarches visant à impliquer les citoyens dans les processus décisionnels se multiplient en Europe. Dans le cadre de l'aménagement du territoire et du paysage, ces démarches ont été démocratisées depuis la signature de la Convention européenne du paysage en 2000.⁵ Progressivement intégrées aux décisions publiques, elles prennent des formes diverses et variées. Qu'elles soient mises en place à l'échelle nationale, régionale ou locale, les démarches participatives sont largement adoptées dans les projets de paysage. Leur efficacité dans l'aboutissement à un projet cohérent et approprié est désormais établie. Elles sont largement encouragées par les politiques publiques qui multiplient les dispositifs.

Qu'elles relèvent de la maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'œuvre, certaines agences et bureaux d'études intègrent systématiquement la participation des habitants dans leurs démarches. Des agences spécialisées dans « l'ingénierie de la concertation » voient d'ailleurs le jour, dans le but d'accompagner les concepteurs vers l'intégration des démarches participatives dans leurs projets.

L'Etat joue également un rôle dans la mise en œuvre de ces démarches. Avec notamment la mise en place de *L'Atelier des territoires*, un dispositif porté par la Direction de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), qui facilite l'émergence de stratégies partagées et innovantes en matière de développement local et de transition écologique. Ce dispositif s'appuie notamment sur des ateliers participatifs mobilisant l'ensemble des ressources locales qu'elles soient humaines, naturelles, matérielles ou numériques.⁶

Enfin, certaines démarches peuvent être initiées par les Conseils d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Organismes privés investis dans des missions d'intérêt public, ils répondent à un objectif : promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans les territoires⁷. Présents dans 92 départements français, ils mettent en œuvre une variété d'opérations, et intègrent de plus en plus les démarches participatives dans leurs réflexions. Le CAUE de Paris, par exemple, a mis en place de nombreuses actions visant à mobiliser la population locale dans ses projets, comme *La révision du Plan Climat*, *les Marches exploratoires*, *Co-concevoir la future Académie du climat*, ou encore le projet « *Rues aux enfants* ».

Si ces démarches se démocratisent et se multiplient en France hexagonale, qu'en est-il de la France ultramarine ? La République française compte aujourd'hui douze territoires ultramarins répartis en deux groupes : les DROM (départements et régions d'Outre-mer) et les COM (collectivités d'Outre-mer). On compte également trois territoires avec des statuts spéciaux : Les TAAF (Terres Australes et Antarctiques Françaises), la Nouvelle-Calédonie et l'îlot de Clipperton.⁸ (Annexe I).

La Martinique, territoire insulaire des petites Antilles françaises, fait partie des DROM et possède le statut de Collectivité territoriale unique (CTU), tout comme la Guyane et Mayotte. Bien que soumise aux mêmes droits et législations européennes en tant que région ultrapériphérique (RUP), l'île présente des spécificités qui influencent la mise en pratique des recommandations nationales et européennes, en particulier concernant les démarches participatives.

⁵ Conseil de l'Europe, *Convention européenne du paysage*, 2000

⁶ *L'Atelier des territoires*, Direction de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, 2023

⁷ Fédération Nationale des CAUE, 2022

⁸ Outre-mer français et européen (statuts), *Géoconfluences*, 2024.

L'objet de la réflexion qui suit dans ce mémoire est donc de déterminer :

Quelles spécificités territoriales influent sur la mise en place de démarches participatives en Martinique et quelles sont les stratégies adoptées par le paysagiste pour favoriser leur intégration sur le territoire ?

En quoi l'insularité façonne les paysages martiniquais ? Quels sont les facteurs qui influent sur l'usage de l'espace public en Martinique ? Quel est le rapport des Martiniquais à leur cadre de vie ? Comment mettre en pratique les directives nationales concernant l'aide au développement des territoires adoptées en hexagone dans les départements d'outre-mer ?

La rédaction de ce mémoire s'est appuyée sur des recherches bibliographiques, une découverte approfondie du territoire et de ses enjeux ainsi qu'à travers une étude de préfiguration menée pendant une période de six mois au sein du CAUE de Martinique. Cette étude a été mise en place dans la commune de Les Anses d'Arlet, récemment signataire du programme Petites Villes de Demain.

La première partie de ce mémoire vise à analyser les facteurs qui rendent compte de la nécessité de mettre les démarches participatives au cœur des politiques publiques en Martinique. Dans la deuxième partie, nous nous intéresserons à la définition de la participation citoyenne, ses différents degrés ainsi qu'à la situation actuelle des démarches participatives à l'échelle de l'île. Dans la troisième partie, nous étudierons l'étude de préfiguration menée dans la commune de Les Anses d'Arlet. Enfin, nous poursuivrons ce travail en dressant un premier bilan des résultats obtenus, des obstacles rencontrés et des perspectives d'amélioration.

I. La nécessité de mettre la participation citoyenne au cœur des politiques publiques en Martinique

A. Des paysages fragilisés

1. Une richesse de paysages contrastés

Bordée à l'Est par l'Océan Atlantique et à l'Ouest par la mer des Caraïbes, la Martinique fait partie de l'archipel des Petites Antilles⁹ (Figure 1). La Martinique est l'un des départements les plus petits de France avec une superficie de 1,128 km² pour environ 365 000 habitants. En revanche, elle compte aujourd'hui l'une des plus fortes densités de population avec environ 320 habitants par km². En comparaison, en France Hexagonale, la densité est de 120 habitants par km².¹⁰

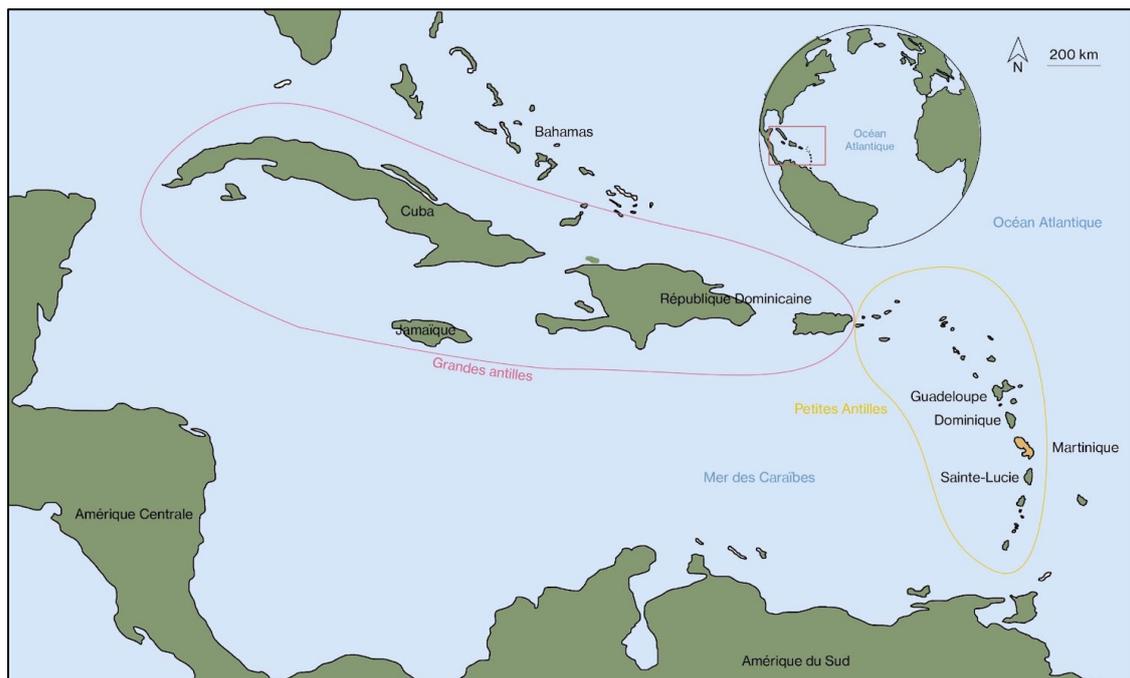


Figure 1 : La Martinique dans le bassin caribéen. Source : Jacquot E, 2024

Malgré sa superficie réduite, le contexte géologique, climatique, pédologique, mais aussi culturel et historique de l'arc antillais confère à l'île une grande diversité de paysages. Allant des forêts humides recouvrant les montagnes au nord (Figure 2), vers des plages de sable blanc au sud (Figure 3), en passant par les étendues de champs de bananiers et de canne à sucre (Figure 4) sans oublier les villes nichées entre les mornes et les anses (Figure 5), la Martinique possède une grande richesse de paysages contrastés. L'Atlas des Paysages, rédigé par le Parc Naturel Régional de la Martinique, dénombre vingt-sept unités paysagères regroupées en six grands ensembles paysagers (Annexe II). Ces chiffres, qui sont habituellement appliqués à des territoires quatre à dix fois plus grands en hexagone, sont révélateurs de la multiplicité des paysages martiniquais.¹¹

⁹ Schéma d'Aménagement Régional de la Martinique, 1995, p.8

¹⁰ INSEE, 2019

¹¹ Atlas des Paysages de la Martinique, 2013, p.22



Figure 2: Forêts humides recouvrant les montagnes au nord. Cascade Couleuvre. Source : Jacquot E, 2024



Figure 3: Villes nichées entre les mornes et les anses. Les Anses d'Arlet. Source : Jacquot E, 2024



Figure 4: Étendues de champs de bananiers et canne à sucre. Le Lamentin. Source : Jacquot E, 2024



Figure 5 : Plages de sable blanc au sud. Anse à prunes. Source : Jacquot E, 2024

2. Des paysages soumis à de fortes pressions

De nos jours, ces paysages subissent de fortes pressions, qu'elles soient climatiques, touristiques, liées à l'urbanisation ou encore aux pratiques agricoles, les rendant de plus en plus vulnérables et fragiles. Sur un territoire aussi exigu et densément peuplé, les dynamiques de transformation de ces paysages sont démultipliées¹². Le phénomène d'urbanisation est l'une des principales menaces de transformation des paysages en Martinique. À ce sujet, l'écrivain Patrick Chamoiseau démocratisé le concept de "l'île-ville", selon lequel l'urbanisation deviendrait une constante du paysage. Effectivement, l'urbanisation a fortement progressé sur l'île depuis les années 1980, si bien que 70 % des logements actuels ont été construits entre 1990 et 2010¹³. Les différentes lois de défiscalisation, dont la première date de 1986, ont induit une transformation radicale de l'urbanisation en Martinique. Ces lois ont favorisé la construction de nombreux logements, généralement en dehors des centres. La demande en

¹² Atlas des Paysages de la Martinique, 2013, p.11

¹³ JALABERT Laurent, 2007, p.175.

foncier s'est fortement accentuée, mais dans un territoire où les risques naturels sont au cœur des enjeux, certains terrains sont devenus inconstructibles. La construction de logements sociaux a donc fortement diminué au profit des logements individuels.

À ce sujet, Pascal Saffache s'exprime : *« On ne cesse de grignoter sur les terres agricoles. À un moment, il faut avoir le courage de s'interroger sur le développement de la Martinique en terme spatial. Faut-il privilégier l'habitat individuel ? Développer un autre mode d'habitat ? Je ne sais pas, mais je crois que le maître-mot est la concertation. [...] Que souhaitons-nous pour l'aménagement du territoire martiniquais ? »*.¹⁴

À cela, s'ajoute la standardisation de l'architecture par les normes européennes. L'habitat créole traditionnel, autrefois parsemé dans les mornes et dans les anses disparaît et laisse place à de nombreux lotissements et complexes hôteliers touristiques, inspirés de modèles hexagonaux. Ces mutations architecturales et paysagères accentuent une certaine perte d'identité antillaise et questionnent sur l'appropriation du territoire par les Martiniquais. Ces observations mettent la politique d'aménagement de l'espace au cœur des enjeux du territoire et constituent un levier puissant dans le devenir de ses paysages. Il n'est pas seulement question de mettre en relation les populations à l'espace qu'elles occupent, mais également de définir le paysage comme l'identité d'un territoire, constituant fondamental du cadre de vie.¹⁵

*« En Martinique, le paysage doit se construire chaque jour, par chacun, au travers d'actes d'aménagement réfléchis, dans la perspective d'un développement durable. Une immense entreprise culturelle est à faire pour porter ce désir de paysage de façon consciente et partagée. »*¹⁶

B. « Habiter » en Martinique, vers une évolution des pratiques

1. Vivre avec le risque climatique

L'île de la Martinique est située en région tropicale et son climat est marqué par deux saisons : la saison sèche, dite Carême, de février à avril, et la saison cyclonique, de juin à novembre. Les températures moyennes varient entre 27 et 32 degrés. L'île, par sa géographie, est soumise à de forts aléas climatiques (cyclones, vents, séismes, tsunami, submersion marine, sécheresse, glissement de terrain...). Ces phénomènes météorologiques peuvent être amplifiés par la diversité des reliefs que l'on retrouve sur l'île¹⁷. Le climat tropical influe fortement sur le mode de vie antillais.

Aux Antilles, il est important de se protéger de la chaleur, du soleil, de l'humidité, de la pluie et d'accueillir le vent¹⁸. Les logements étaient traditionnellement construits selon une architecture bioclimatique adaptée à ces caractéristiques tropicales. On utilisait pour cela les principes de la ventilation naturelle, l'anticyclonique et le confort thermique pour faire face aux défis tropicaux. Aujourd'hui, ces manières de construire, malgré l'augmentation des risques climatiques, tendent à se perdre au profit d'une architecture occidentale vue comme plus « moderne ». En effet, aux Antilles Françaises, de nombreux projets architecturaux à grande ampleur sont pensés par des architectes qui n'ont pas ou peu de connaissances des outre-mer, des conditions climatiques et des modes de vie associés. Ce qui en résulte, ce sont des projets architecturaux peu adaptés au climat, à la culture locale et au mode d'habiter. À titre d'exemple, « La Tour Lumina » est l'un des plus grands gratte-ciel de la Caraïbe situé à Fort-de-France, en Martinique. Conçue par un cabinet d'architecture à Annecy, ce bâtiment est si peu adapté au contexte climatique et social qu'il a été surnommé « la tour infernale ». Pour

¹⁴ SAFFACHE Pascal, 2009.

¹⁵ JARENO Chloé, 2013

¹⁶ Atlas des Paysages de la Martinique, 2013, p.22

¹⁷ BERGE et al., 2022

¹⁸ DUVAL Thibaud, 2019, p.34

Philippe Zougarne, architecte Réunionnais, ce phénomène est le résultat d'une façon de penser selon laquelle « *le petit bâtiment revient au quidam local, (tandis que), celui de prestige échoit à une agence parisienne, connue si possible, qui trouvera des relais avec les grosses agences locales de l'île où s'inscrit le projet* ». ¹⁹

Les Antilles se trouvent alors comme enfermées dans l'idée que pratiquer une vie basée sur la modernité et la technologie permettrait de vivre « mieux ». Ce qui en résulte au contraire, c'est un mode de vie inadapté à la vie insulaire en milieu tropical. Ce phénomène influe aussi sur la façon dont les Antillais occupent aujourd'hui l'espace public.

2. *Une évolution des modes d'habiter*

Aux Antilles, il est impossible de parler de l'habitat sans évoquer sa place dans le paysage et dans l'espace public. Autrefois, le rapport au « dehors » et à la nature était primordial, il fallait vivre avec son environnement et utiliser ses ressources. Le jardin faisait partie intégrante du mode de vie des familles. Cultiver son assiette avec ses propres fruits et légumes, mais aussi sa pharmacie avec ses plantes médicinales locales était essentiel. Le voisinage était également un élément important. Les familles vivaient ensemble avec des logements à proximité et les échanges de ressources avec les autres familles voisines permettaient de vivre en quasi-autonomie. Les rencontres et échanges s'effectuaient dehors, dans les espaces publics. Leur investissement était important, que ce soit dans les campagnes, mais aussi dans les bourgs²⁰. Jusqu'à récemment, les espaces publics étaient le lieu de parties de dominos, de belote, de "football-couloir", de basketball ou encore de pétanque. C'était le lieu où l'on cherche la fraîcheur que l'on ne trouve pas chez soi. C'était aussi l'endroit où l'on se rencontre, où l'on échange, où l'on vient prendre un "milan", où l'on se balade et où l'on flâne.²¹

De nos jours, le modèle moderne venu d'Europe impose l'utilisation quasi-systématique de la climatisation en intérieur. Les bâtiments contemporains se passent de la ventilation naturelle au profit de la ventilation mécanique, qui, en plus d'apporter de la fraîcheur, permet d'éviter la pollution sonore et permet de diminuer la présence de nuisibles. De ce mode de vie, les familles perdent leur capacité à vivre avec leur environnement. En vivant dans des « bulles climatiques » à la maison, au travail, au supermarché, mais aussi dans les voitures, les rapports s'individualisent et les espaces publics, hors de cette bulle, voient leur fréquentation diminuer. « *Les voisins ne se connaissent plus, ne partagent plus, et le quotidien des Martiniquais devient stérilisé et climatisé* »²². Dans les espaces publics, les usages passés tendent à se perdre et leur fréquentation diminue. L'ouverture des espaces, la présence de la végétation, l'accès à la plage, quand cela est possible, sont des éléments essentiels pour rendre un espace public agréable et réussir à concurrencer le mode de vie aseptisé nouvellement construit.

Les habitants d'une île vivent différemment de ceux qui vivent sur un continent. Vivre avec les risques tout en s'adaptant aux changements liés aux modes de vie est un enjeu majeur actuel. Les concepteurs, dans la façon dont ils aménagent les espaces, ont leur rôle à jouer dans le devenir des lieux de vie, mais aussi dans la sensibilisation des populations aux risques naturels, qui peuvent s'oublier dans un mode de vie aseptisé. Cela passe notamment par l'implication des habitants au processus d'aménagement du territoire, qui, en plus de favoriser la réappropriation des habitants aux espaces publics, pourrait être le support d'une sensibilisation d'une nouvelle « culture du risque ».

¹⁹ DUVAL Thibaud, 2022.

²⁰ BERTHELOT Jack, GAUME Martine, 2002, p.73

²¹ La Mouïna n°24, 2022, CAUE de Martinique (document interne)

²² LAPORT Danielle, 2009

C. Un dialogue rompu lié à un héritage historique lourd qui persiste

1. Une situation historique "dictée" par la France Métropolitaine

a) La colonisation de 1635 à 1848

1635 est la date retenue comme étant le début de la colonisation de la Martinique *par la Compagnie des Isles Françaises d'Amérique*. La monarchie française y développe une économie reposant sur le commerce triangulaire et l'essor des plantations de produits tropicaux. Une société coloniale s'édifie alors autour de la plantation, notamment de la canne à sucre, qui marque tout le devenir des îles françaises des Caraïbes²³. Après plus de 2 siècles de société coloniale, la République proclame l'abolition de l'esclavage le 4 mars 1848. "*Nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves*", déclare le nouveau régime. C'est lors de cette fameuse année 1848 que les esclaves affranchis sont devenus français. La disparition de l'esclavage ne signifie pas pour autant le début d'une société basée sur l'égalité des hommes. En effet, les hiérarchies sociales restent bel et bien figées selon le système ancien²⁴. Pendant presque un siècle, l'ancienne colonie est marquée par une succession d'évolutions statutaires jusqu'à *la départementalisation* en 1945, qui donne à la Martinique le statut de département français.

b) La départementalisation en 1945

*"Dès l'été 1944, Aimé Césaire, principal leader du Parti communiste Martiniquais plaide pour l'adoption d'un nouveau statut auprès du Gouvernement provisoire : la départementalisation. Après plusieurs semaines de débats, l'Assemblée Constituante vote la loi le 14 mars 1946, à l'unanimité. [...] Le texte, se donne pour objectif de maintenir les DOM dans la souveraineté française, et poursuit la politique de "l'assimilation" en faisant de ces territoires l'équivalent des autres départements français. La départementalisation est donc l'application du cadre métropolitain aux territoires de la Caraïbe française. Le gouverneur disparaît. L'État est représenté par le Préfet" qui réorganise les administrations".*²⁵

Après cette liberté, les Antillais aspirent à une certaine équité, mais la départementalisation montre rapidement ses limites. Dans la fin des années 1950, l'île se trouve dans un malaise économique et social. La situation économique est extrêmement difficile et le niveau de vie des Martiniquais est bien plus faible qu'en métropole²⁶. L'économie de l'île est toujours dominée par les héritages de la plantation de canne à sucre, mais beaucoup d'usines sucrières et de distilleries ferment. La situation du secteur de la banane n'est pas moins catastrophique. Avec l'ouverture du marché commun en 1957, la banane antillaise est en concurrence avec les bananes africaines et d'Amérique latine, bien moins coûteuses²⁷. Face à une économie dépendante du marché français mêlée à une situation sociale conflictuelle, en partie résultat de l'émeute de décembre 1959 à Fort-de-France²⁸, l'État cherche à canaliser les revendications politiques et syndicales. De 1960 jusqu'en 1982, l'État va donc de plus en plus élargir les compétences des préfets. C'est ainsi qu'en 1982, la Martinique devient une région monodépartementale et prend la dénomination DROM, département et région d'outre-mer, en mars 2003.

c) Des Département et Régions d'Outre-Mer (DROM) à la CTM (collectivité territoriale de Martinique)

²³ JALABERT Laurent, 2007, p.13

²⁴ Idem, p.20

²⁵ Idem, p.24

²⁶ Idem, p.27

²⁷ OUBLIE Jessica, ROUSSEAU Marie-Ange, 2017, p. 26

²⁸ JALABERT Laurent, 2007, p.29

Au début du XXI^e siècle, l'action publique menée depuis 40 ans en Martinique est fortement remise en question. Le "malaise social antillais" traduit la crise d'un territoire martiniquais placé sous une dépendance totale et dont la structure économique et sociale est totalement inadaptée aux nouveaux impératifs de l'économie mondiale²⁹. Considérée comme une région "en retard de développement" qui bénéficie "d'aides exceptionnelles" face à des crises liées à son insularité, la Martinique reste un territoire que l'hexagone qualifie encore de "spécifique".

*"Ces qualificatifs révèlent tous les jours à la société que la Martinique, c'est bien la France, mais pas tout à fait "la métropole", une vision très paternaliste, voire "coloniale", des choses. Un état de fait, bien conscientisé par la population insulaire, qui conditionne le malaise de la société civile martiniquaise, sous l'emprise d'une dépendance".*³⁰

Quelques années plus tard, la loi du 27 juillet 2011 relative à la Collectivité territoriale de Martinique (CTM) s'affirme comme une réponse au malaise qui s'exprime de longue date sur l'île. Le 1^{er} janvier 2016, la Martinique devient alors une collectivité unique dans un objectif de simplification du paysage institutionnel³¹. Elle exerce les compétences attribuées à un département d'outre-mer et à une région d'outre-mer ainsi que toutes les compétences qui lui sont dévolues par la loi pour tenir compte de ses caractéristiques et de ses contraintes particulières³². De ce nouveau statut, les Martiniquais attendent des dispositions concrètes liées aux enjeux d'identité, de reconnaissance et d'autonomie.

2. Une situation actuelle conflictuelle, entre millefeuille institutionnel et mémoires du passé

L'histoire de la Martinique de 1960 à nos jours est tumultueuse et cela se traduit dans le climat économique et social. Aujourd'hui, la Martinique est toujours dépendante économiquement de la France Hexagonale, notamment du secteur agricole et énergétique. Selon la chambre d'agriculture de Martinique, l'île présente un déficit commercial en denrées alimentaires. Seules la banane et la canne à sucre sont dédiées à l'exportation, le reste des produits alimentaires sont importés. (Figure 6).

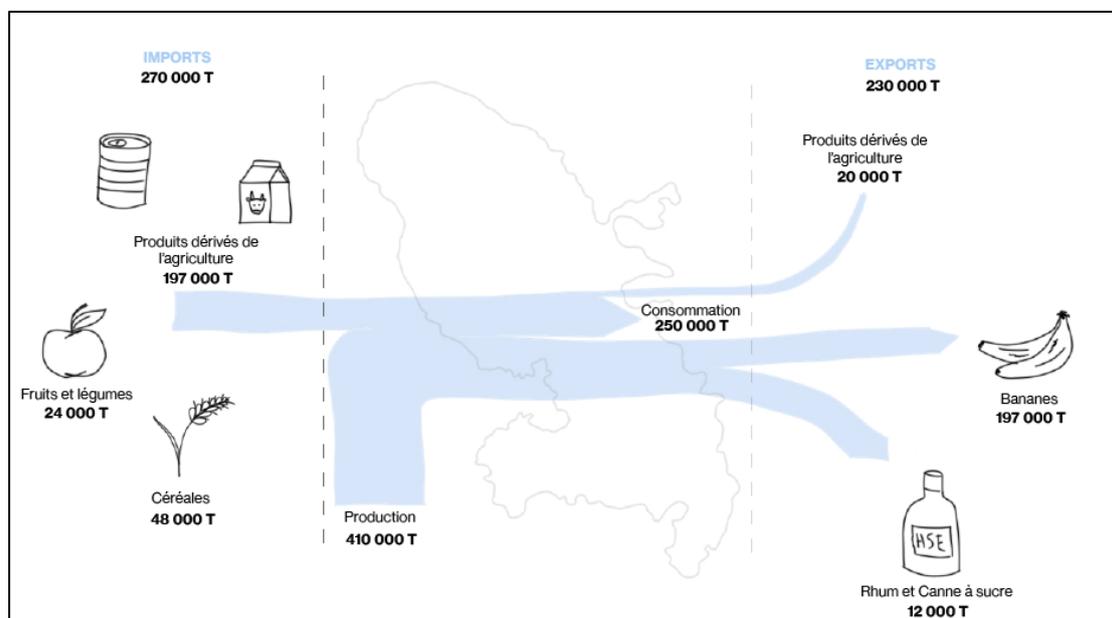


Figure 6 : Graphique des flux de matières agricoles à l'échelle de la Martinique - Source : Jacquot E, 2024. D'après le rapport de comptabilité des flux de matières à l'échelle de la Martinique par le CEREMA et la DAAF Martinique.

²⁹ JALABERT Laurent, 2007, p.120

³⁰ Idem, p.122

³¹ DANIEL Justin, 2014

³² LOI n°2011-844 du 27 juillet 2011, Article L7211-1

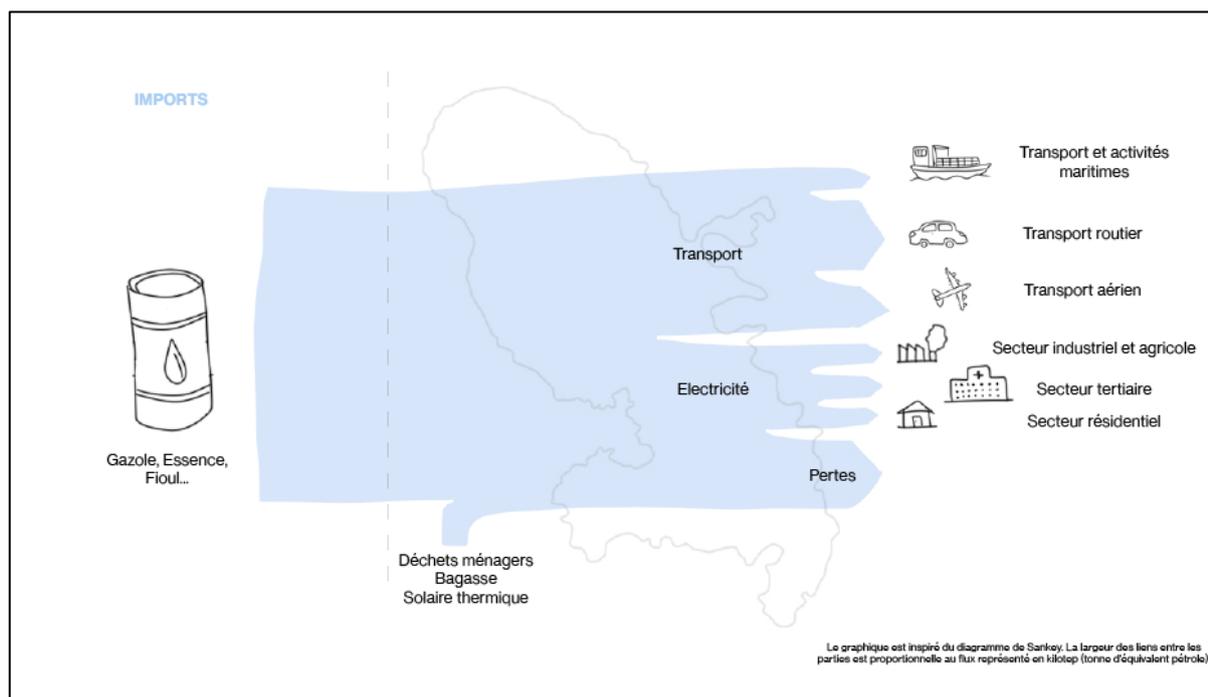


Figure 7 : Graphique du bilan énergétique de la Martinique en 2021. Source : Jacquot E, 2024. D'après le Bilan Énergétique de Martinique 2021 par la CTM.

En ce qui concerne le secteur énergétique, la Martinique est dépendante des énergies importées (91,8 % en 2021), ce qui la rend vulnérable et exposée à la hausse des matières premières et tributaire de "la vie chère"³³. (Figure 7)

Ce qui accentue les inégalités et qui souligne encore plus les rapports de dépendance entre l'Hexagone et la Martinique, ce sont les fragmentations sociales associées au secteur économique. En effet, quelques familles blancs-créoles descendants des colons, aussi appelés "les békés", exercent une forme de domination du marché économique. Les principaux domaines d'activité qui génèrent des revenus en Martinique sont la propriété de familles békés. C'est le cas du foncier avec "20 % des producteurs de bananes qui assurent 80 % de la production martiniquaise"³⁴. C'est également le cas de l'import-export, notamment automobile, mais aussi l'essentiel de l'agroalimentaire et une part non-négligeable de la grande distribution. "Ainsi, en 2008, alors que l'île compte environ 400 000 habitants dont les békés forment simplement 1 %, ces derniers posséderaient plus de 50% des richesses"³⁵.

Pour ces raisons, la population ne peut que se questionner sur l'impact de ces familles dans le coût de la vie, qui est en moyenne 30 % à 40 % plus cher qu'en Hexagone. Leur métropole économique se voit cependant de plus en plus réduite, avec l'arrivée d'investisseurs métropolitains et l'émergence, depuis les années 1990, d'une grande bourgeoisie noire, métisse, indienne et chinoise.³⁶

Face à ces enjeux, la population a du mal à savoir quelle position adopter. De ces rapports dominé-dominant qui persistent encore dans le paysage économique et social est né un vrai besoin de reconnaissance par les populations³⁷. Ce besoin de reconnaissance et d'affirmation de l'identité exprimée par les Martiniquais se retrouve au cœur des décisions publiques

³³ LETCHIMY Serge, 2021.

³⁴ GURREY Béatrice, HOPQUIN Benoît, 2009

³⁵ Idem

³⁶ Idem

³⁷ MISANTROPE Y. D, COSTALAT – FOUNEAU A.-M, 2014.

actuelles. Les successions statutaires depuis des décennies qui avaient pour promesse une réelle considération de la Martinique et des Martiniquais par l'hexagone ont provoqué un vrai nœud dans les échanges entre les acteurs de la société martiniquaise et la population.

D'après le rapport de la CESECEM, le conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de Martinique, la participation citoyenne apparaît comme une chance pour les équilibres démocratiques existants. Pour la population, la participation citoyenne pourrait constituer un exutoire à son besoin d'écoute et de reconnaissance³⁸. Mais aujourd'hui, avec le nouveau statut de collectivité unique, les populations, tout comme les acteurs politiques locaux sont parfois désorientés face aux nouvelles modalités de gouvernance. Effectivement, la fusion des compétences exercées par les départements et régions s'accompagne d'un processus progressif d'apprentissage institutionnel. Les missions des acteurs locaux, des EPCI et de la CTM doivent être clairement définies dans le paysage institutionnel, mais aussi par les populations³⁹.

Cette complexité institutionnelle complique d'autant plus les échanges entre les acteurs publics et la population. À la suite de la mise en place d'une plateforme d'expression citoyenne sur les sujets d'actualité en Martinique par le CESECEM, il en ressort que la priorité serait de développer, à tous les niveaux, des espaces d'écoute, d'échanges et de dialogue entre la population et les autres acteurs de la société martiniquaise pour établir les politiques publiques. La participation s'impose alors comme une solution au malaise ressenti par les populations face aux décisions de l'aménagement. Mais alors, qu'en est-il des projets concertés en Martinique ?

La société martiniquaise est en pleine mutation. La discontinuité territoriale avec la France Hexagonale mêlée aux mémoires des événements passés, conduit à des rapports particuliers entre les acteurs du territoire. Le millefeuille administratif qui existe de nos jours complexifie d'autant plus la gestion de ce petit territoire. Pourtant, le mode de vie antillais témoigne de la relation particulière des habitants à l'espace public et confirme la nécessité d'impliquer les populations dans les décisions liées à l'aménagement de ces espaces.⁴⁰

³⁸ BE-GROSMANGIN Raphaëlla et VILLARD Philippe, 2021

³⁹ DANIEL Justin, 2014

⁴⁰ BERGE et al., 2022

II. État des lieux, impliquer les habitants dans les projets de territoire, un défi nouveau pour la Martinique

A. Impliquer les habitants, pourquoi ?

1. *La participation citoyenne, un outil qui se veut démocratique*

De nos jours, la participation citoyenne est considérée comme une forme de démocratie à mi-chemin entre la démocratie directe et représentative. Elle consiste à faire participer les citoyens au processus de décision politique. Selon la sociologue Dominique Paule Decoster, il s'agit de "*mettre l'humain au centre des décisions qui le concernent*".⁴¹

Les premières formes de participations sont nées dans les années 1960-1970 aux États-Unis dans un mouvement de remise en question de la démocratie représentative jugée insuffisamment démocratique. Les mouvements de lutte revendiquaient un pouvoir plus important donné aux citoyens. « *Cette tendance à la démocratisation de la participation trouve son origine dans le souhait des populations de voir évoluer les systèmes décisionnels.* »⁴²

Depuis, la participation des citoyens dans les processus décisionnels, notamment dans le cadre de l'aménagement du territoire, s'est démocratisée. En effet, en faisant des démarches participatives un impératif dans les projets urbains (Agenda 21, Atelier des territoires...), les politiques publiques ont permis à de nouvelles formes de participation de voir le jour. On voit apparaître de nombreux outils et méthodes adaptées à des territoires et à des publics différents : assemblées publiques, référendums décisionnels, conseils de quartier, budgets participatifs, audiences publiques, comités consultatifs, etc. De nombreux travaux mettent en avant les services rendus par la participation citoyenne dans les projets de territoire. De façon générale, la participation permet aux citoyens de s'exprimer sur différentes thématiques et d'avoir un poids dans les décisions publiques et politiques, elle permet à tous les acteurs, même aux minorités, d'avoir leur voix entendue et prise en compte, elle favorise les compétences civiques et elle renforce la légitimité des décisions et l'adhésion des citoyens aux processus politiques.⁴³

Dans les projets de paysage, impliquer les citoyens dans les décisions est d'autant plus significatif. Nous vivons tous le paysage au quotidien, cependant, peu de personnes voient, entendent et ressentent le paysage comme un élément constitutif du cadre de vie avec ses propres dynamiques et enjeux. Et pourtant, la Convention européenne du paysage définit le paysage comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action des facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* »⁴⁴. On comprend alors tout l'intérêt d'impliquer l'ensemble des citoyens sur les questions du cadre de vie et de l'espace public, car ils en sont une partie indissociable et fondamentale.

Tout l'enjeu pour les experts, autrement dit les paysagistes, est de rendre compte aux habitants du rôle qu'ils ont à jouer dans les décisions concernant l'aménagement du territoire. Les citoyens, principaux usagers du territoire, sont les premiers concernés par son évolution. Ils sont experts de leur territoire, ils le vivent au quotidien, ils connaissent ses atouts et ses problématiques. En les intégrant dans le processus du projet de territoire, un projet devient un « bien commun » que chaque acteur s'approprie et fait vivre par son usage. « *Les habitants connaissent l'histoire, les us et coutumes de l'endroit où ils vivent, car ce sont eux qui font le lieu, ils sont les experts du lieu* »⁴⁵.

⁴¹ DECOSTER Dominique Paule, 2014.

⁴² FICHEAU Claire, 2021

⁴³ MICHELS Ank, 2011

⁴⁴ LOI n°2016-1087 du 8 août 2016, Article L350 – 1 A

⁴⁵ DUVAL Thibaud, 2019, p.35

2. Les degrés de participation

Cependant, ces nouvelles formes de participation que l'on voit émerger sont-elles réellement démocratiques ? Dès les années 1960, les travaux de Sherry R. Arnstein illustrent déjà les degrés qui existent entre les différentes méthodes d'implication des citoyens. En 1969, elle publie dans une revue américaine, le "Journal of the American Institute of Planners", un article décrivant une conceptualisation nouvelle, "l'échelle de la participation". (Figure 8)

Elle décrit, en 8 marches, les 8 degrés de pouvoir donné au citoyen, allant de la manipulation au contrôle par les citoyens⁴⁶. Avec cette typologie, Arnstein cherche à décrire la faiblesse des dispositifs participatifs utilisés dans les années 1960 : les sondages d'opinion, les assemblées de quartiers et les audiences publiques. Elle appelait à développer d'autres formes de participation axées sur le partenariat, la délégation de pouvoir et le contrôle par le citoyen.⁴⁷

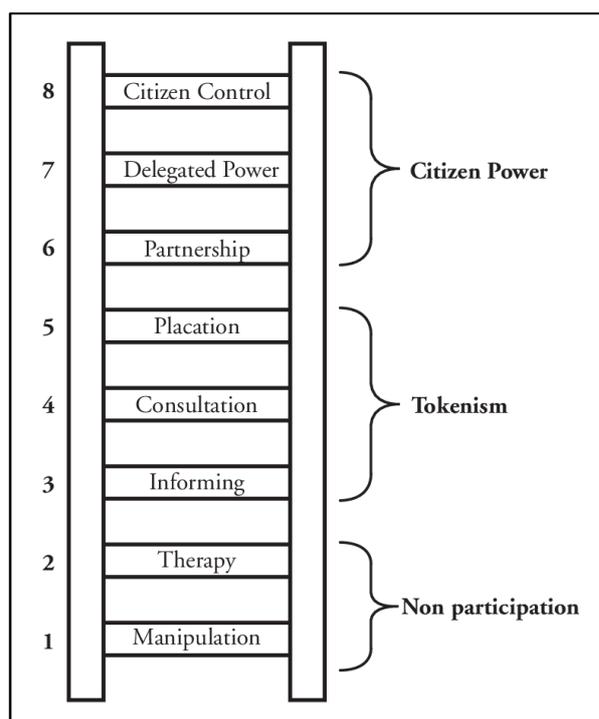


Figure 8 : The ladder of citizen participation, Arnstein 1969. Dans "Participatory Budgeting: The Practice and the Potential", Abigail Friendly, 2016

Depuis plus de 40 ans, des scientifiques sociaux ont cherché à théoriser le processus d'implication des citoyens dans les sphères décisionnelles décrit par Arnstein. Ces théories visent à compléter les éléments d'Arnstein en intégrant notamment la diversification des outils liés à l'intégration des démarches participatives dans le cadre législatif. Même si leur représentation diffère, elles ont pour point commun l'idée que : plus le pouvoir donné aux parties prenantes est important, plus les préoccupations citoyennes sont intégrées dans la prise de décision.

À la différence de la représentation d'Arnstein, qu'elle désigne elle-même comme une représentation simplifiée par rapport à une réalité plus complexe, Doré et ses collaborateurs proposent une représentation sous la forme d'un spectre qui illustre la polysémie des nouvelles approches participatives⁴⁸. (Figure 9)

⁴⁶ LE COZ, Mari, 2013.

⁴⁷ BACQUE Marie-Hélène, GAUTHIER Marion, 2011

⁴⁸ BOUCHARD-BASTIEN Emmanuelle *et al.*, 2023

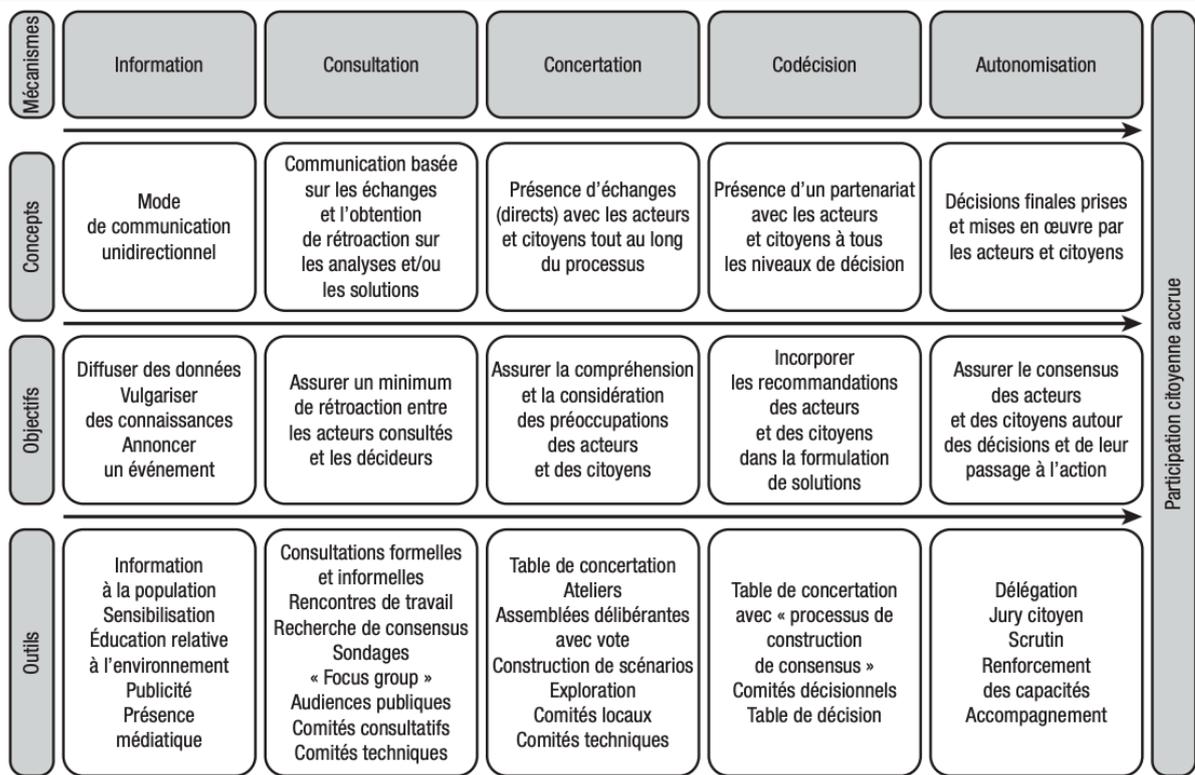


Figure 9 : Spectre de la participation citoyenne. Source : adapté de Doré et al., 2010

- Ce spectre positionne l'information au premier niveau de la participation citoyenne. De manière unidirectionnelle, l'information permet de transmettre des informations à des citoyens sur un projet. Pour Doré et ses collaborateurs, elle ne constitue pas une approche participative en soi, mais elle permet aux citoyens de prendre connaissance d'un projet afin d'être en mesure de participer au dialogue.
- Le deuxième niveau du spectre est la consultation. Tout comme le premier niveau, l'échange d'informations reste vertical, les habitants sont cette fois-ci amenés à donner leur avis, sans garantie de prise en compte.
- À partir du troisième niveau, Doré et ses collaborateurs considèrent que le pouvoir du citoyen est suffisamment élevé pour que les échanges commencent à s'horizontaliser. La concertation donne l'opportunité aux parties prenantes d'alimenter les propositions du projet et d'influencer la décision.
- La codécision est caractérisée par la volonté d'un pouvoir décisionnel égal entre les parties prenantes (citoyens et porteurs du projet). Les porteurs du projet, à qui revenaient à l'origine la décision finale, acceptent de partager leur pouvoir décisionnel.
- Le niveau le plus élevé est l'autonomisation. À ce niveau, les citoyens sont directement impliqués dans la construction du projet, allant de la planification à la co-construction. L'autonomisation permet aux citoyens d'avoir un pouvoir décisionnel, presque absolu, dans l'optique d'intégrer les points de vue de l'ensemble des parties prenantes et de bâtir un projet commun et partagé.⁴⁹

En somme, il n'existe pas une manière unique d'impliquer les citoyens dans les processus participatifs, mais bien une multitude, qui accorde un pouvoir plus ou moins important aux citoyens. Pour comprendre les nuances de ces différents niveaux, il est important d'analyser l'espace dans lequel les démarches participatives s'inscrivent.

⁴⁹ BOUCHARD-BASTIEN Emmanuelle et al., 2023

3. *L'espace public comme support d'expression*

La notion d'espace public est importante à comprendre dans notre analyse, car c'est le lieu, le support, sur lequel la participation prend tout son sens. Le terme "espace public" a été introduit par le philosophe Habermas dans les années 1960. C'est une notion polysémique, elle inclut l'espace :

- Physique : le site public, c'est le lieu du domaine public. Il intègre la notion d'accessibilité et d'inaliénabilité.
- Social : l'espace du public, c'est l'espace d'échanges et d'interactions. Il intègre le principe de circulation, de rassemblements et d'appropriation.
- Politique : la sphère publique, c'est l'espace de délibération. Il intègre la notion d'éthique, d'échanges, de discussions et de libertés.

Ainsi, l'espace public n'est pas simplement réduit à ses limites géographiques avec l'espace privé. C'est la désignation d'une sphère de débat, d'expression, c'est un moteur de la vie en société qui permet l'échange et la communication⁵⁰. Il peut d'ailleurs être conçu par des concepteurs ou crée spontanément de manière informelle par ceux qui se l'approprient et le vivent.

Concevoir des espaces publics par le biais de démarches participatives incluant les points de vue des usagers apparaît alors comme essentiel. Ce sont ceux qui vivent le lieu et ceux qui le font vivre. La mutualisation des compétences entre les architectes, les techniciens, les élus, les paysagistes, les habitants et usagers du lieu est alors nécessaire et permet un partage des informations bénéfique aussi bien pour l'ensemble des parties prenantes que pour le lieu lui-même.

De ce fait, un espace public qui est conçu de manière concertée peut alors devenir un espace au développement social. *"L'espace au développement social, c'est l'espace qui émerge progressivement de la synergie entre les acteurs, les décideurs, les concepteurs d'un projet urbain, et les habitants actuels ou futurs qui sont concernés par ce projet : c'est l'espace qui traduit progressivement leurs aspirations au cours d'un processus qui leur permet d'en devenir coproducteurs et véritablement habitants au plein sens du terme"*.⁵¹

De nos jours, la participation s'impose comme un levier pour renouer le dialogue entre les acteurs du territoire : les élus, les techniciens, les habitants, le milieu associatif, institutionnel et bien d'autres encore. En Martinique, ces éléments sont d'autant plus importants, car le territoire est soumis à des problématiques territoriales fortes. La mise en place de démarches participatives serait, dans un premier temps, l'occasion de renouer le dialogue social, encore fragile dû à l'héritage sociopolitique, en laissant une partie du pouvoir décisionnel aux habitants. Dans un second temps, elle simplifierait le paysage institutionnel, ambition portée par la création de la CTM, mais qui reste encore floue, en leur permettant d'identifier clairement les acteurs du territoire à travers le travail collaboratif et le partage des compétences. Enfin, elle permettrait une meilleure appropriation de l'espace public en concevant des espaces qui répondent aux besoins concrets des usagers.

⁵⁰ La Mouïna n°24, 2022, CAUE de Martinique (document interne)

⁵¹ VERDIER Philippe, 2009 p.13

B. Des méthodes qui se mettent timidement en place en Martinique

1. Des projets menés en Martinique avec différents niveaux de participation

Dans un territoire aussi étroit et complexe qui rassemble aussi bien les enjeux liés à l'héritage historique que les enjeux contemporains liés au dérèglement climatique, qu'en est-il de l'implication des citoyens dans les projets de paysage en Martinique à l'heure actuelle ? La suite de la rédaction présente deux cas concrets, deux projets qui ont impliqué la population à des niveaux différents en Martinique.

a) Case- Pilote : le référendum

En 2013, les Pilotins, habitants de la commune de Case-Pilote, ont pu s'exprimer quant à la réalisation d'un projet de port de plaisance dans le bourg. Rond'O Bay était un projet qui avait l'ambition d'accueillir les bateaux qui circulaient au large de la Martinique sans pouvoir accoster. Le projet était cependant désapprouvé par l'opposition politique. Le Maire, Ralf Monplaisir, avait donc décidé d'organiser un référendum communal afin que les pilotins puissent exprimer leur position sur le projet. Le dimanche 30 juin, c'est un « non » au projet qui l'a emporté avec 8 voix d'écart et un taux de participation de 33 %.⁵²

Face à ce résultat, le Maire a choisi de respecter la volonté des habitants et d'abandonner le projet, malgré la faible différence de votes. Finalement, que le référendum ait abouti sur un « oui » ou un « non » n'est pas l'aspect le plus significatif. Le plus important ici est de comprendre que la population s'est mobilisée pour une décision publique concernant leur cadre de vie. Bien que le taux de participation reste peu élevé, le fait d'avoir donné la parole aux habitants représente une avancée qui pourrait encourager une plus grande mobilisation à l'avenir.

b) Le Prêcheur : la co-production

En 2018, la commune du Prêcheur décide de lancer un marché de "maîtrise d'œuvre urbaine, paysagère et sociologique pour la conduite et la réalisation de la démarche expérimentale du Prêcheur", en lien avec la DEAL et le PUCA (Plan Urbanisme Construction et Architecture). Exposée à une multitude de risques liés au dérèglement climatique et à sa situation sur les flancs de la montagne Pelée, la commune du Prêcheur a déjà vu son bourg être reconstruit à deux reprises. Cette fois-ci, l'objectif était de requestionner l'habitat sur le littoral et d'explorer les manières d'investir les terres, sur les mornes.

L'Atelier Philippe Madec&Associé, représenté par Antoine Petitjean, s'empare du projet. Associé à Laure Thierrée (paysagiste), Mélodie Vidalain - Monono (socio-anthropologue), Kant é Kant (architectes associés) et Ingéfra (bureau d'études VRD), Antoine Petitjean choisi d'opter pour une co-production du projet de renouvellement urbain et territorial. Déjà impulsée par le conseil de démocratie participative installé par la collectivité depuis 2014, cette méthode s'inscrit dans la continuité d'une dynamique participative à l'échelle de la commune⁵³. La démarche s'appuie sur plusieurs rencontres mises en place à différentes échelles d'intervention :

- Celle du bourg : à travers la réalisation d'un plan guide co-conçu avec les acteurs locaux. En organisant des réunions publiques, des tables rondes et des balades urbaines, le but était de créer un récit partagé avec les habitants, les agriculteurs, les présidents de quartiers et bien d'autres.
- Celle de l'habitat : à travers la création d'un "Atlas des modes de vie" qui décrit l'art d'habiter des Prêchotains. En découvrant le mode de vie d'une vingtaine d'habitants,

⁵² Article de La Tribune des Antilles, *Référendum de Case-Pilote : le non l'emporte de 8 voix !*, 2013

⁵³ PETITJEAN Antoine et al., 2023, p.165

cet Atlas permet de comprendre les habitudes de vie et les usages des Prêchotains dans leur habitat.

- Celle de l'école : à travers la conception d'une "école refuge" avec les enfants, centre d'hébergement d'urgence en cas de catastrophe majeure.⁵⁴

La participation des acteurs locaux ne s'est pas seulement arrêtée aux phases en amont du projet. Les habitants ont pu s'exprimer quant aux décisions techniques liées aux matériaux biologiques et géosourcés ainsi qu'aux phases de définition opérationnelle de l'école-refuge.⁵⁵ (Figure 10)

En résumé, cette étude, menée sur douze mois, représente une expérimentation d'une démarche participative inédite en Martinique, marquée par l'implication importante des habitants dans les réflexions concernant le cadre de vie. De façon concrète, elle a permis d'aboutir à plusieurs éléments : une stratégie territoriale et paysagère déclinée en plan-guide, le prototypage de nouveaux logements, la faisabilité d'équipements publics ainsi que la conception et la préfiguration d'espaces publics⁵⁶. Mais l'essence même de la démarche ne se reflète pas dans les livrables, elle réside dans la mise en œuvre du processus. Ce sont les interactions et les échanges avec les différents acteurs qui constituent les éléments les plus enrichissants et qui ont permis de faire rendre compte aux habitants des risques d'habiter le littoral tout en explorant les potentialités d'habiter autrement dans les mornes.



Figure 10 : Démarche expérimentale pour l'aménagement du centre-bourg du Prêcheur (Martinique), 2019. Source : Monono

2. Des démarches mises à l'épreuve

Le cas du projet Rond'O Bay sur la commune de Case-pilote n'est pas le seul projet qui a nécessité la consultation des habitants. D'autres démarches de ce type ont déjà vu le jour en Martinique, mais ce n'est pas pour autant que l'on peut affirmer qu'elles répondent aux problématiques du territoire précédemment citées. Le référendum constitue tout de même un élément de participation intéressant. Si l'on reprend le spectre de participation proposé par Doré et ses collaborateurs, le référendum peut s'apparenter à de la consultation située au

⁵⁴ **Le Prêcheur face aux risques**, Monono, 2019

⁵⁵ **PETITJEAN Antoine et al.**, 2023, p.170

⁵⁶ **PETITJEAN Antoine**, Revue Sur-Mesure, 2020

deuxième niveau. Les participants ont l'opportunité de s'exprimer et d'être écoutés, mais aucune garantie n'est donnée quant à l'influence de leur voix dans la décision⁵⁷. Cependant, dans le cas où le référendum serait adopté, comme dans le cas du projet Rond'O Bay, la participation des habitants a joué un rôle déterminant dans la décision. Cette approche de la participation reste tout de même limitée car elle réduit l'expression des habitants à un simple choix entre un « oui » ou un « non ». Les habitants ne sont pas invités à donner les raisons de leur décision et ne sont pas inclus dans le processus de réflexion sur le projet. Le porteur du projet conserve ainsi le pouvoir de décision finale.

Le projet sur la commune du Prêcheur adopte une approche de la participation différente de celle de Case-Pilote. Inspiré de méthodes nouvellement introduites dans les sphères européennes, Antoine PetitJean aspire à impliquer les habitants de manière beaucoup plus significative. Cependant, son équipe a dû faire face au problème de la distance dans l'organisation et la mise en œuvre de la démarche. En effet, malgré les nombreuses sessions de travail sur le terrain la distance géographique culturelle et physique reste inévitable. Une compréhension approfondie du territoire, de ses dynamiques et du mode de vie des habitants prend du temps. Une étape temporelle qui s'ajoute aux phases du projet dans un territoire qui a des problématiques spécifiques souvent mal connues par la France Hexagonale. Les commanditaires du projet n'ont pas forcément les ressources financières pour accueillir une équipe résidant à 7000 km pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois rendant ainsi le temps, la distance et les moyens financiers des facteurs limitants qui peuvent influencer sur le bon déroulement de la démarche.

Se pose également la question du suivi du projet après sa réalisation. Le plus souvent, une fois la démarche mise en place et le projet réalisé, les équipes venues d'hexagone remettent le dossier au commanditaire. Bien que certains membres de l'équipe puissent retourner sur place pour s'assurer de la bonne réception de la commande, il est fréquent de constater une période de flottement due à la prise du relais par les commanditaires. Peu familiers avec la démarche ou par un manque de compétences sur la thématique, les commanditaires accordent moins d'importance à l'après-projet et peuvent éprouver des difficultés à s'approprier pleinement le projet.

On le remarque, c'est actuellement un projet porté par une structure de France Hexagonale qui porte la démarche avec le plus haut degré d'implication des habitants, même si la commande initiale découle de la collectivité. Mais la distance constitue souvent un obstacle. Comment appréhender un paysage ex-situ, comment prendre en compte les usages et les manières de vivre locales, comment travailler à distance⁵⁸ ? En effet, une mauvaise compréhension des dynamiques territoriales peut conduire à des projets peu cohérents et peu assimilés par les habitants. La méthode mise en place au Prêcheur a pour objectif la compréhension la plus complète du territoire qui s'appuie sur le récit des habitants. Mais cette démarche peut avoir certaines limites. Le déploiement de démarches similaires portées par des initiatives locales ne pourrait-il pas répondre à ces limites ? La Martinique ne doit-elle pas se doter de compétences locales pour une meilleure intégration des projets dans son territoire ?

⁵⁷ LE COZ Mari, 2013

⁵⁸ WAECHTER Anaïs, 2022

III. Étude de cas, expérimenter la participation citoyenne sous de nouvelles formes dans la commune de Les Anses d'Arlet

Le raisonnement suivant détaille la préfiguration de l'aménagement du jardin de Bonne Brise situé dans la commune de Les Anses d'Arlet. Cette démarche, portée par le CAUE, s'affirme comme une nouvelle façon d'impliquer les habitants dans les projets d'aménagement du territoire. À la différence des exemples cités précédemment, cette nouvelle démarche est née d'une initiative locale, portée par une structure implantée sur le territoire. Cette étude propose alors une alternative aux démarches participatives qui ont déjà vu le jour en Martinique. Après une présentation de la commune, de ses caractéristiques et de ses enjeux, la démarche choisie pour l'avenir du jardin de Bonne Brise sera détaillée.

A. Les Anses d'Arlet, une commune à l'image authentique

1. Des caractéristiques patrimoniales fortes

La commune de Les Anses d'Arlet est située au Sud-Ouest de la Martinique, sur la côte caraïbe. (Figure 11). Membre de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique, Les Anses d'Arlet se trouve à la frontière entre les villes du Diamant et des Trois-Ilets. La commune s'étend sur 25,9 km² et compte 3630 habitants (2020)⁵⁹. Ville côtière ouverte sur la mer des Caraïbes et à proximité d'un pôle d'attractivité touristique fort, la ville offre une qualité de vie reconnue par les Martiniquais et les touristes. La commune, autrefois petit village de pêcheurs, jouit actuellement d'une forte popularité. Commune la plus visitée en Martinique, elle a également été élue deuxième village préféré des Français en 2020. Analysons plus en détails les éléments qui participent à la popularité grandissante de la commune.

a) Un patrimoine naturel unique

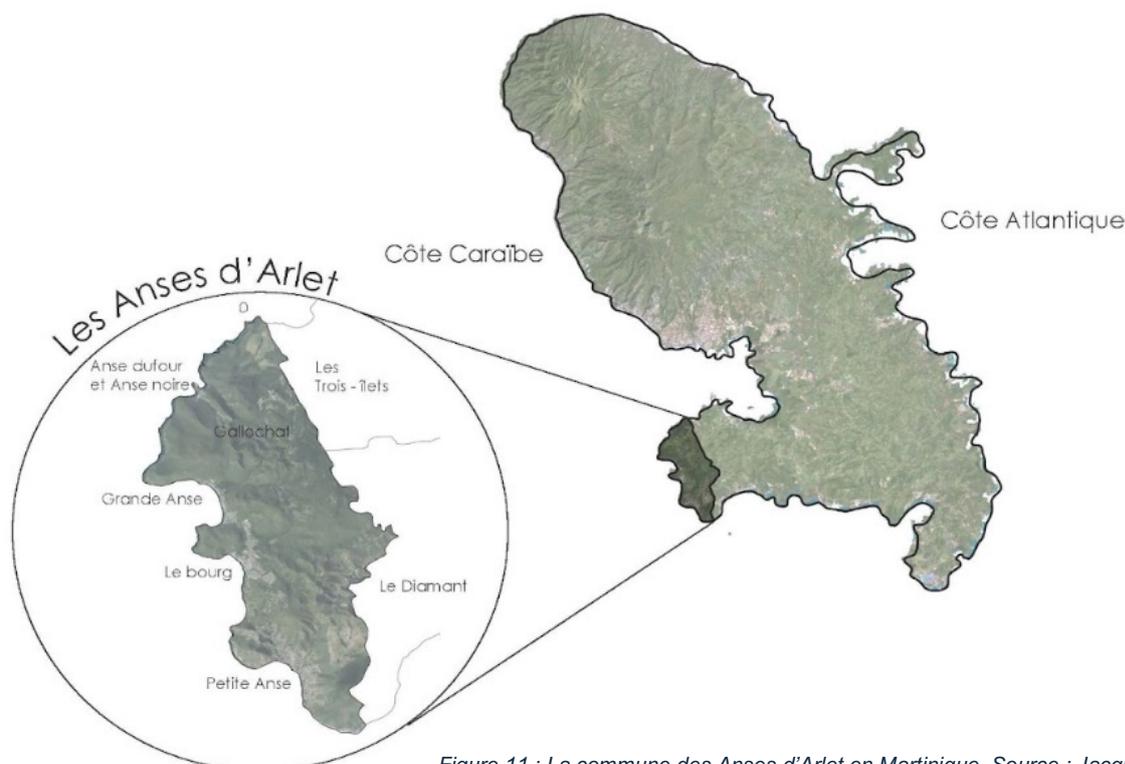


Figure 11 : La commune des Anses d'Arlet en Martinique. Source : Jacquot E, 2024

⁵⁹ INSEE, 2020

La commune est marquée par ses reliefs : ses anses, cap et pointes sur la côte et ses mornes et ravines dans les terres. Ces reliefs sont la raison pour laquelle l'urbanisation s'est développée de façon si particulière dans la commune, ce qui fait d'ailleurs tout son charme (Figure 12). En effet, l'activité humaine s'organise en petites unités urbaines : le bourg (Figure 13), Petite Anse (Figure 14), Anse noire et Anse Dufour (Figure 15), Gallochat et Grande Anse (Figure 16). Ces petites unités, comme leur nom l'indique, sont situées au niveau des anses, bordées par les pentes boisées des mornes, comme nichées au cœur de la végétation. Elles représentent 30 % du territoire, les 70 % restant étant classés en zone naturelle.⁶⁰

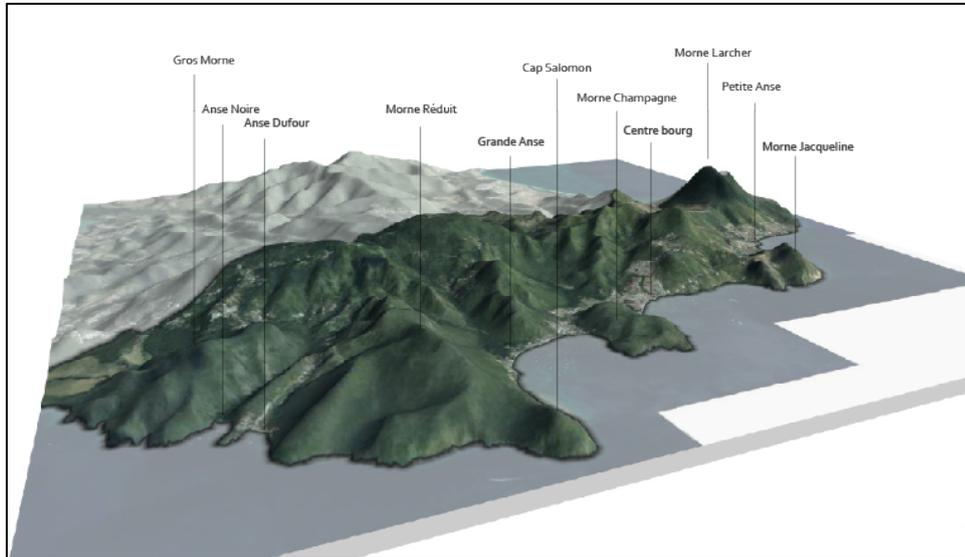


Figure 12 : Bloc diagramme décrivant le relief caractéristique de la commune de les Anses d'Arlet, les anses nichées entre les mornes et les caps. Emma Jacquot, 2024. Source : IGN

Ces espaces naturels constituent une source de richesse importante qui façonne le paysage, aussi bien, sur la terre que dans la mer. En effet, le territoire est composé en majorité de forêts sèches mésophiles qui recouvrent les pentes et les mornes. Côté mer, la faune et la flore sous-marine de la commune est l'une des plus riches de l'île, ce qui fait de ses plages le lieu idéal pour le *snorkeling* et la plongée sous-marine. Ces éléments naturels sont répertoriés en 7 ZNIEFF terrestres et marines. Parmi elles, deux sont soumises à la protection et à la gestion par le Conservatoire du Littoral : le Cap Salomon et le Morne Larcher. (Annexe III).



Figure 13 : Le bourg et le Morne Champagne.
Source : Jacquot E, 2024



Figure 14 : Petite Anse et le Morne Jacqueline.
Source : Jacquot E, 2024

⁶⁰ Programme Petites Villes de Demain, Convention cadre valant ORT, CAESM, 2021



Figure 15 : Anse Dufour et le Morne Réduit.
Source : Jacquot E, 2024



Figure 16 : Grande Anse et le Cap Salomon.
Source : Jacquot E, 2024

b) Un patrimoine architectural qui participe au charme du village pittoresque

La commune est marquée par un patrimoine architectural remarquable. L'église Saint-Henri des Anses d'Arlet, dans le bourg, est inscrite au titre des monuments historiques. Construite durant la seconde moitié du XVII^e siècle, elle a été plusieurs fois détériorée par les cyclones successifs avant d'être complètement détruite par l'ouragan DEAN en 2007. Le clocher à trois étages surmonté d'une croix et d'un coq que les Arlésiens connaissent aujourd'hui a été reconstruit en 2008, dans la volonté de reproduire le clocher qui existait dans les années 1950. L'église et son clocher sont situés dans l'alignement du ponton emblématique qui se prolonge dans la mer (Figure 17). Cette image est si emblématique qu'elle est représentée sur la majorité des objets touristiques et constitue le symbole de la commune.



Figure 17 : Image symbolique de l'église Saint-Henri de Les Anses d'Arlet et son ponton.
Source : Atlas des paysages de la Martinique, 2024

À cette image de village pittoresque s'ajoutent les habitations caractéristiques de l'architecture créole que l'on retrouve dans le bourg. Les maisons sont pour la plupart construites en bois et les façades sont colorées. Les toits à deux versants permettent l'évacuation rapide des eaux de pluie, les jalousies assurent la ventilation naturelle et protègent de la pluie et la surélévation des fondations en béton permet la circulation d'air sous la maison. Ce type d'habitat séduit les visiteurs qui viennent déambuler dans le bourg et alimente l'atmosphère typique et chaleureuse de la commune. Ce sont d'ailleurs ces caractéristiques qui sont mises en avant par les guides touristiques de la Martinique, mais aussi par la collectivité, pour inciter à venir découvrir Les Anses d'Arlet.

Mais cette image de "paisible village", de "bourg typique de l'art de vivre martiniquais", "épargné du tourisme de masse" avec une "atmosphère authentique" vendue par les guides

touristiques ne reflète pas nécessairement la réalité de la vie vécue par les habitants de la commune.⁶¹

2. *Un portrait qui ne dépeint pas toujours la réalité*

Confrontés à des problématiques liées à l'isolement et la ruralité, la réalité de la commune vécue par les Arlésiens reste tout de même différente de celle décrite par les guides touristiques :

a) Une offre de commerces et de services qui ne suffit pas

Tout d'abord, l'offre de commerce dans la commune est peu diversifiée et elle est sous-développée. Les grandes surfaces les plus proches se situent aux Trois-îlets, à Rivière Salée ou encore à Sainte-Luce, accessibles uniquement en voiture. Les seuls commerces présents dans la commune sont des commerces de proximité, souvent plus onéreux que les grandes surfaces, qui ne proposent pas une diversité de produits et qui ne permettent pas de s'approvisionner quotidiennement.

Ensuite, il n'existe pas ou peu d'aménagements dédiés au loisir. Il existait autrefois un cinéma de proximité dans le bourg, le cinéma Atlas, mais sa fermeture depuis 2013 participe à la diminution de l'activité culturelle. La commune essaie cependant de compenser ce manque d'infrastructures en proposant de façon ponctuelle des activités culturelles et sportives : des projections en plein air et des événements musicaux dans le jardin de Bonne Brise, des rencontres avec des écrivains à la bibliothèque Aimé Césaire ou encore des spectacles de *Bèlè* à la paillote du bourg.

b) Une commune dépendante de la voiture

La configuration de la commune en petites unités isolées ne facilite pas leur interconnexion. En effet, ces unités, distantes de quelques kilomètres seulement, ne sont connectées que par des voies de circulation de véhicules. La D7 et la D37 sont les axes majeurs qui structurent la commune. Ces axes, congestionnés par les voitures, ainsi que par la topographie, rendent difficile la circulation pour les cyclistes. Seuls quelques cyclistes téméraires affrontent de temps en temps le relief des mornes et s'aventurent parmi les voitures sur les routes étroites. En ce qui concerne les transports en commun, le réseau SudLib dessert la commune par des lignes intercommunales et locales. Ce réseau de transport reste cependant insuffisant à l'heure actuelle pour concurrencer le flux de véhicules.

c) Des logements manquants en concurrence avec les hébergements touristiques

Le logement est une problématique forte dans la commune. Effectivement, 80% des logements sont des maisons, dont le taux de vacance est en hausse. On dénombre 273 logements indignes dans la commune, soit 11% du parc total. De plus, tandis que la population est en baisse, le nombre de logements augmente (+10% entre 2013 et 2019). Ce sont majoritairement le nombre de logements secondaires qui augmentent (+26% entre 2013 et 2019)⁶². Ces chiffres témoignent de la pression touristique grandissante dans la commune. Néanmoins, malgré l'augmentation des logements secondaires et des résidences de tourisme depuis six ans, les hébergements manquent.

⁶¹ BOURGEAT Serge, BRAS Catherine, 2020.

⁶² Programme Petites Villes de Demain, Convention cadre valant ORT, CAESM, 2021

Ces problématiques questionnent sur l'identité nouvelle que la ville cherche à créer. Face à ces enjeux, quelle direction la ville choisit-elle de prendre ? Va-t-elle choisir de conserver son ambiance pittoresque et authentique ; peut-être moins adaptée à une augmentation de la fréquentation touristique ? Où va-t-elle choisir de s'aligner à son ambition touristique, quitte à dénaturer son atmosphère qui fait pourtant son charme ? C'est à l'heure où ces questions se posent, qu'il est important pour la ville, mais aussi pour ses habitants, de réfléchir et de se questionner sur les perspectives d'aménagement de son territoire.

B. Le Jardin de Bonne Brise, lieu d'expérimentation de nouveaux outils participatifs

1. Une démarche financée par le programme Petites Villes de Demain

Lancé en 2020 par le Ministère chargé de la Cohésion des territoires et piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), le programme "Petites Villes de Demain" est un programme d'action qui vise à améliorer la qualité de vie des petites centralités rurales par des actions de revitalisation⁶³. Le 28 avril 2023, la convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est signée entre six communes du sud de la Martinique, dont la commune de Les Anses d'Arlet (Annexe IV). L'ORT décrit quatre orientations stratégiques pour le projet de territoire des six communes signataires :

- Offrir du logement pour tous, renouvelé et diversifié
- Bénéficier d'une offre commerciale attractive, de qualité
- Affirmer le rôle de centralité du bourg
- Vivre dans des bourgs dynamiques, désirables et résilients⁶⁴

En s'appuyant sur ces orientations, Les Anses d'Arlet a rédigé une série d'actions dans le but de renforcer l'attractivité de son territoire tout en préservant son patrimoine et en valorisant son identité. La commune a confié au CAUE de Martinique la préfiguration de l'aménagement de son jardin d'entrée de bourg : le jardin de Bonne Brise. Il s'agit pour le CAUE d'accompagner la collectivité dans la définition du programme pour l'aménagement du site ainsi que dans la mise en place de réflexions et d'actions en faveur de l'amélioration durable du cadre de vie des Arlésiens tout en animant le débat public et la concertation citoyenne.

Pour ce faire, le CAUE a choisi de mettre la participation citoyenne au cœur de sa démarche, du diagnostic du jardin jusqu'à la définition des orientations programmatiques. Cette démarche est synthétisée sous la forme d'une carte mentale (Annexe V) dont le contenu est détaillé dans la suite de la rédaction.

2. La carte sensible comme outil de participation pour le diagnostic

Le diagnostic constitue la première étape du projet. Il comprend l'analyse et la compréhension approfondie du territoire dans lequel le paysagiste va intervenir. Le paysagiste, par sa formation et ses compétences, sait reconnaître les composantes physiques et les dynamiques d'un espace sous la forme de données généralement quantifiables⁶⁵. Cependant, une donnée qui n'est pas quantifiable, mais qui reste essentielle à prendre en compte est la dimension immatérielle du paysage. Ce qui est qualifié d'immatériel, ce sont les données relevant de la sensibilité de l'observateur, la réalité du paysage perçu et vécu qui fait appel à tous les sens⁶⁶.

⁶³ Agence nationale de la cohésion des territoires, *Petites villes de demain*, 2021

⁶⁴ Programme Petites Villes de Demain, *Convention cadre valant ORT*, CAESM, 2021

⁶⁵ EVAIN Caroline, 2016.

⁶⁶ DAVODEAU H, TOUBLANC M., 2021

Jean-Marc Bresse qualifie d'ailleurs le paysage « *comme l'événement d'une expérience sensible* »⁶⁷.

Pour traduire de cette donnée sensible du paysage, de nombreux outils existent. La carte sensible a pour but la spatialisation des perceptions du territoire, elle permet de restituer graphiquement l'espace vécu par les habitants et usagers du site. Elle ne répond à aucun code cartographique qui impose une légende ou une représentation bien précise des données spatiales. Au contraire, elle a pour avantage la grande liberté de formes et de représentations qu'elle peut prendre. Dans une carte sensible, il n'existe pas de bonne ou de mauvaise réponse, chaque perception, chaque ressenti spatialisé sur une carte constitue une donnée essentielle pour la compréhension d'un site et de ses usages.

Dans un bourg auquel les habitants sont très attachés, qui a beaucoup évolué et dans lequel les souvenirs d'enfance se mêlent aux perspectives futures, il semblait essentiel de questionner l'expérience sensible du paysage des habitants par l'outil de cartographie sensible. Pour cela, trois ateliers de participation citoyenne ont été mis en place par le CAUE, avec pour objectifs (Figure 18) :

- La réalisation d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des usagers de l'espace
- L'amorce d'une phase de projet cohérente en fonction des besoins et des usages du lieu
- La naissance d'un projet urbain utilisé et approprié
- La stimulation de la créativité et l'enrichissement des représentations mentales de la ville.⁶⁸

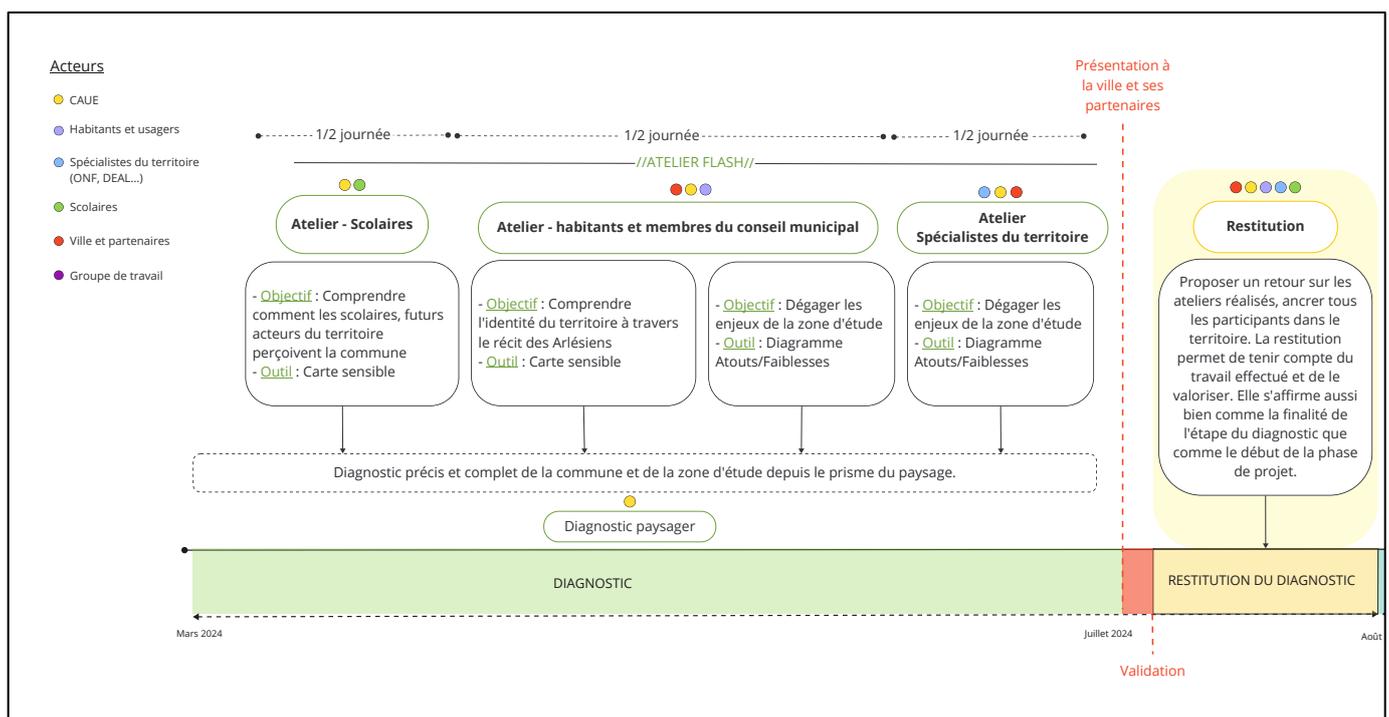


Figure 18 : Démarche de préfiguration de l'aménagement concerté du jardin de Bonne Brise – Diagnostic & restitution.
Source : Jacquot E, 2024

Chaque atelier visait un public différent : les scolaires dans un premier temps, puis accompagnés par les agents de la mairie, les structures qui ont une expertise du territoire (DEAL, ONF, PNRM, CBN, etc.) et pour finir, les habitants. Cette répartition des acteurs a été choisie pour des raisons d'organisation. En effet, les habitants ne sont pas disponibles sur leurs horaires de travail tandis que les agents de la mairie ne sont au contraire pas disponibles

⁶⁷ BESSE Jean-Marc, 2010

⁶⁸ LEFEVRE Quentin, 2024

en dehors de leurs horaires de travail. Pour les scolaires, il faut réussir à les mobiliser sur des temps pédagogiques ce qui nécessite une organisation à part entière.

Les ateliers ont débuté avec une classe de CM2 de l'école *Jacques Lucéa*, située dans le bourg. Accompagnés par la directrice durant toute une matinée, les élèves ont été amenés à décrire leurs ressentis et leurs perceptions du jardin et de ses alentours. Après une balade dans le jardin, les élèves se sont ensuite familiarisés avec la représentation cartographique pour spatialiser ce qu'ils avaient retenu de leur balade. À l'aide de symboles représentant les ressentis, les élèves avaient un cadre qui leur permettait de savoir la direction à suivre pour la réalisation de leur carte. (Annexe VI)

L'atelier suivant concernait les structures spécialistes du territoire, accompagnées par les agents de la mairie. Ces structures ayant le plus souvent un champ d'action sur le territoire global, il n'a pas semblé pertinent de les faire travailler sur l'exercice de cartographie sensible. Bien que principalement basés à Fort-de-France, à une trentaine de kilomètres du site d'étude, ces acteurs ne vivent pas quotidiennement dans le bourg et ne sont donc pas en mesure de spatialiser les perceptions et usages locaux. Toutefois, il était essentiel de faire appel à leur expertise pour le diagnostic. Ils ont ainsi pu expérimenter le « diagramme atouts-faiblesses », conçu pour identifier les enjeux du site (Annexe VII).

Enfin, la démarche a été finalisée avec l'atelier participatif dont l'objectif était de mobiliser les habitants et les équipes municipales. Cet atelier s'est avéré être le plus complet dans l'analyse puisqu'il regroupe les deux outils utilisés durant les deux ateliers précédents : la carte sensible et le diagramme atouts/faiblesses. Il était important de mobiliser les habitants, pour recueillir leurs perceptions à travers la carte sensible d'une part, mais aussi pour leur permettre d'identifier les enjeux d'un site et ses perspectives d'amélioration à travers le diagramme, d'une autre part. De cette manière, les échanges s'horizontalisent et les habitants peuvent réellement prendre part aux réflexions, à la différence du simple recueil d'informations.

En réalité, le diagnostic est donc alimenté par deux sources qui font sa richesse. La première, celle du paysagiste : il s'appuie sur son expertise en connaissance du vivant enrichie par une lecture du paysage de ses composantes, de ses dynamiques et de ses enjeux pour comprendre et analyser le territoire. La seconde, les habitants et usagers de l'espace : ils vont apporter la donnée humaine et sensible du diagnostic, la façon dont le site est vécu par ceux qui le fréquentent quotidiennement ou occasionnellement, la façon dont il est intégré dans l'ensemble du bourg et la façon dont il évolue dans le temps. C'est cette complémentarité qui était recherchée par les ateliers participatifs.

Aussi, la volonté de marquer la fin du diagnostic par un événement festif était forte. La réalisation collaborative, partagée et créative du diagnostic avec les acteurs du territoire, a conduit à la valorisation du travail par une restitution sous la forme d'une exposition. Proposer un retour sur les ateliers réalisés permet d'ancrer l'ensemble des participants dans la démarche en tenant compte du travail effectué. Cette étape de restitution s'affirme aussi bien comme la finalité de l'étape du diagnostic que comme le début de la phase suivante : le programme.



Figure 19 : Déambulation dans le jardin de Bonne Brise lors de l'atelier participatif avec les Arlésiens, Les Anses d'Arlet. Source : CAUE de Martinique, 2024



Figure 20: Ateliers participatifs avec les CM2 de l'école Jacques Lucéa, Les Anses d'Arlet. Source : CAUE de Martinique, 2024

3. Du diagnostic aux orientations programmatiques, la co-décision

Dans une assistance à maîtrise d'ouvrage, l'étape qui suit la phase diagnostic est la définition des intentions et des orientations programmatiques. Le programme est rédigé à l'attention du maître d'œuvre, il constitue le cahier des charges et il est le support de communication. Il est établi sur la base des éléments retenus lors du diagnostic : l'état des lieux du site et ses enjeux. Il précise les orientations stratégiques que doit prendre la maîtrise d'œuvre pour le projet de territoire.

Dans de nombreux projets visant à faire participer les habitants, la concertation s'arrête aux phases de diagnostic, n'impliquant pas les habitants dans les phases suivantes et créant parfois des dissonances avec le projet final. La volonté de notre démarche était d'impliquer les acteurs du territoire à toutes les phases du travail, du diagnostic à la programmation. Selon Hervé Davodeau et Camila Gomes Sant'Anna, « *Il ne s'agit donc pas de s'en tenir à une consultation des usagers, mais bien de bâtir avec eux un programme répondant à leurs attentes.* »⁶⁹. Dans le but de bâtir un programme collectif et partagé, il a été décidé de créer des groupes de travail représentatifs des volontés de chaque acteur. Les questions de

⁶⁹ DAVODEAU Hervé, GOMES SANT'ANNA Camila, 2011

représentativité sont essentielles pour qu'une démarche participative prenne tout son sens. Ce qui est recherché avec la représentativité, c'est « *la possibilité de monter en généralité à partir de ce qui est dit par les participants* »⁷⁰, avec pour objectif que les projets profitent au plus grand nombre.

Pour ce faire, l'ambition était de constituer un groupe de travail qui intègre non seulement des personnalités qui ont l'habitude de s'exprimer au nom de la population, mais aussi des personnes qui n'ont pas souvent la parole dans le débat public. La volonté du CAUE à cette étape du travail était de briser le rôle de porteur du projet qu'il avait jusqu'à présent : ne plus être animateur des ateliers, mais simplement acteur au même titre que les autres membres du groupe de travail. Cette mise en retrait du porteur du projet oblige les autres membres du groupe à s'imposer dans les décisions et être force de proposition ; une posture inhabituelle pour certains acteurs souvent mis en marge des réflexions. Cette vision repose sur l'idée que l'expression d'une multiplicité de points de vue permet de mieux identifier et de résoudre les problèmes en jeu.⁷¹

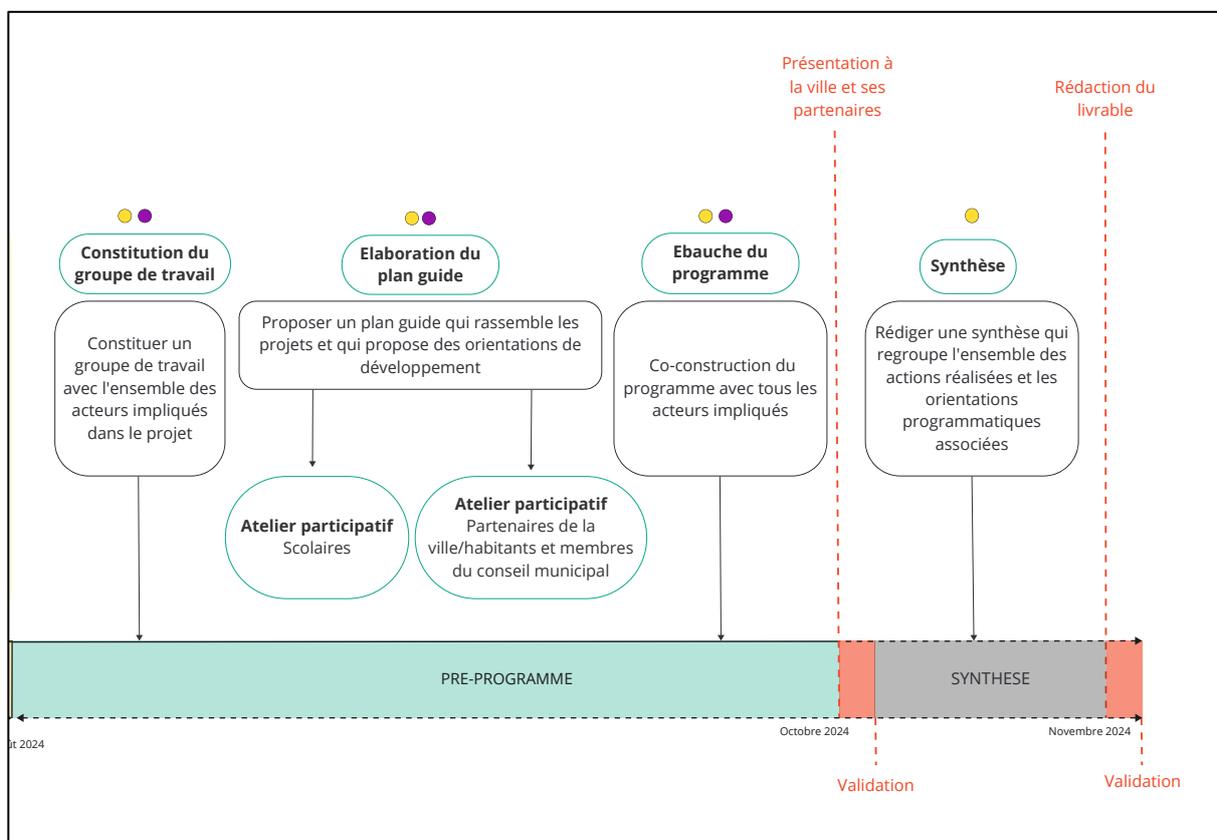


Figure 21 : Démarche de préfiguration de l'aménagement concerté du jardin de Bonne Brise – Pré-programme & synthèse. Source : Jacquot E, 2024

La première étape pour le groupe de travail est de réaliser le plan guide (Figure 21). Alexandre Chemetoff définit le plan guide comme étant un instrument de planification relevant d'une démarche de projet urbain : « *À partir de l'état des lieux, nous proposons de mettre en place un plan de ville qui en fixe la forme, qui définit les conditions d'un partage et qui inscrit ce projet sur une grande échelle et dans le temps long* ». Il est conçu pour ouvrir le débat et engager les échanges entre les habitants, les décideurs et les concepteurs⁷². C'est à partir du plan guide que sera détaillé le programme pour le jardin de Bonne Brise. En somme, l'objectif était

⁷⁰ BARITHEL Marine, 2023

⁷¹ DANIEL-LACOMBE Eric, ZETLAOUI-LEGER Jodelle, 2013.

⁷² BRUN Alexandre, ADISSON Félix, 2011

de viser une démarche de co-décision du projet, c'est-à-dire de permettre aux habitants d'avoir un pouvoir décisionnel égal à celui du porteur du projet.

C'est à ce stade de la réflexion que les premières difficultés se font ressentir. En effet, le plan guide est un outil de planification généralement pris en main par les aménageurs du territoire dont c'est le métier. Or, proposer d'élaborer le plan guide de façon partagée, avec des membres qui ne sont pas familiers avec ces outils représente un enjeu. Comment aboutir à une réelle co-décision du projet alors que le langage de travail n'est pas le même pour l'ensemble des participants ? Le paysagiste apparaît alors comme un médiateur entre l'espace et l'humain. Il identifie les enjeux d'un espace et permet aux participants de les considérer et de se les approprier tout en traduisant spatialement leurs besoins et attentes. En fin de compte, il joue le rôle de vulgarisateur entre les échanges. « *Par leurs capacités à (faire) comprendre et à (faire) représenter les dynamiques du territoire (cela étant une condition primordiale de la démarche participative), les paysagistes sont des acteurs moteurs de ces démarches* »⁷³.

Concrètement, lors des séances de travail, le paysagiste se doit de traduire les échanges entre les membres, les spatialiser sur un plan et utiliser ses compétences graphiques et cartographiques pour qu'elles soient lisibles et compréhensibles par tous. Par son bagage graphique : la carte, le dessin, la maquette, etc., le paysagiste est en mesure de représenter l'espace et de le configurer avec les usagers. Son rôle n'est pas d'imposer sa vision du projet, mais de permettre à tous les membres de s'exprimer librement et avec une légitimité propre. C'est à chacun d'apporter son point de vue selon ses compétences et son expertise. « *Il ne s'agit donc pas d'attendre de l'expert qu'il identifie les valeurs d'un paysage, mais qu'il contribue à l'expression par les populations de ces valeurs.* »⁷⁴

Cette démarche, mise en place par le CAUE, est portée par la volonté profonde que les démarches participatives dans la réflexion d'un projet de territoire, notamment en Martinique peuvent apporter des réponses aux nombreux maux que l'île connaît aujourd'hui. La commune de Les Anses d'Arlet traverse une phase de renouvellement urbain intense impulsé par le programme Petites Villes de Demain et il est crucial d'intégrer la participation comme moteur de la démarche pour assurer un aménagement durable, résilient et approprié par les habitants. La commune est confrontée à des problématiques urbaines spécifiques mais généralisables à l'ensemble du territoire telles que l'augmentation de l'urbanisation, l'impact du tourisme sur le paysage, les transports ou encore le logement. Faire participer les habitants aux décisions publiques sur les questions de renouvellement urbain est donc essentiel. De fait, le paysage et notamment sa dimension sensible constitue un outil sur lequel il est nécessaire de s'appuyer pour que la lecture du paysage puisse être complète et représentative de l'ensemble des acteurs du territoire.

⁷³ DAVODEAU Hervé, GOMES SANT'ANNA Camila, 2011

⁷⁴ Idem

IV. Discussion, entre réceptivité des citoyens et ancrage territorial

La démarche mise en place par le CAUE avait l'ambition de s'imposer comme novatrice en comparaison à celles observées en Martinique. Portée par une structure locale, une meilleure adhésion à la méthode par les acteurs du territoire était espérée, à la différence des projets portés par l'hexagone avec lesquels les habitants peuvent avoir une certaine méfiance. De plus, il a été recherché l'implication élevée des habitants en utilisant des outils ludiques tels que la carte sensible. Quelles conclusions peuvent être tirées de cette démarche ?

A. Retour sur la démarche de préfiguration à Les Anses d'Arlet

1. Résultats

Tout d'abord, il est nécessaire de prendre en considération les modalités de mise en place d'une telle démarche dans la commune. Dans un premier temps, à Les Anses d'Arlet, impliquer la population dans le cadre d'un projet de territoire est un concept naissant. Au-delà des réunions publiques ou des réunions d'information, la démarche que le CAUE a mis en place est la première à nécessiter le récit des habitants pour se construire. De fait, les habitants ont parfois eu du mal à comprendre leur rôle dans la démarche et ne se sont parfois pas sentis concernés par le projet. Certains se sont rendus aux ateliers en pensant assister à une réunion lors de laquelle des informations leur sont transmises et non à un atelier durant lequel l'échange d'informations est finalement inversé.

De fait, mis à part l'atelier avec les scolaires qui a mobilisé une classe entière, il n'a pas été possible de recueillir autant de récits d'habitants que souhaité. Les deux ateliers suivants, destinés aux partenaires de la ville, aux habitants et aux équipes municipales, n'ont quant à eux réuni qu'une dizaine de participants. Finalement, ce sont uniquement des personnes déjà familières aux métiers de l'aménagement qui se sont présentées : un chargé de mission du Parc Naturel Régional de la Martinique ainsi que des élus et des membres de l'équipe municipale. Peu d'habitants, moins familiers avec les méthodes d'aménagement ont donc pu se familiariser avec les outils de participation mis en place lors des ateliers. Aussi, les échanges étaient peut-être moins riches d'un point de vue quantitatif, car moins de voix étaient confrontées.

Cependant, que ce soit les scolaires, les partenaires de la ville ou les membres des équipes municipales, les participants ont tous pris part aux ateliers avec beaucoup d'enthousiasme. Très attaché à leur territoire, à l'image qu'il renvoie et aux souvenirs qu'ils ont créés depuis l'enfance, les participants apprécient de parler de leur commune. Évoquer les souvenirs et les mémoires à travers des photos ou des cartes postales anciennes constitue un outil efficace pour amorcer les échanges et capter l'attention des participants. Aussi, la carte sensible a été rapidement comprise par les participants. Réalisée pas à pas avec un cadre défini, elle a donné lieu à des productions graphiques intéressantes. Les principales difficultés rencontrées ne concernent donc pas directement les ateliers, mais plutôt leur mise en place.

À l'heure actuelle, le diagnostic a été finalisé et restitué à l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un événement festif. La suite de la rédaction ne concerne donc que les obstacles rencontrés lors de la phase diagnostic, bien qu'ils puissent être rencontrés de manière générale sur toutes les phases de la démarche.

2. *Obstacles*

a) Les décisions politiques comme force motrice de la démarche

La mise en place d'une démarche de projet participative dans une commune est avant tout une question politique. Le maire actuel de la commune, qui entame son quatrième mandat, est en poste depuis 2000. Le visage actuel de Les Anses d'Arlet a donc été façonné par les décisions politiques prises par la même municipalité depuis les vingt dernières années, sans que les habitants aient un pouvoir dans ces décisions. Alors, lorsque le CAUE a souhaité mettre la participation des citoyens au cœur de sa démarche pour le devenir du jardin de Bonne Brise, la réponse de la municipalité a d'abord été réticente et méfiante. Effectivement, recueillir l'avis des habitants sur le bourg et le jardin pourrait soulever des mécontentements de la population vis-à-vis des politiques publiques actuelles. Mécontentements fortement redoutés avec des élections qui approchent.

Pourtant, avec l'inscription de la commune au programme Petites Villes de Demain, de nouvelles méthodes pour revitaliser les territoires étaient attendues, notamment avec la participation des citoyens. En effet, l'article 10.8 « Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques » de la convention cadre valant ORT stipule : *« Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaire à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif. De fait, pour garantir la réussite des projets PVD, la démocratie participative doit être privilégiée notamment comme levier pour les politiques de transition. Dans le cadre de la démarche locale, l'implication des citoyens doit être stimulée par de nouvelles formes de concertation. Cela suppose donc de mobiliser tous les acteurs pour croiser les savoirs, et repenser les relations entre experts, élus, habitants au service des projets »*.⁷⁵

En comparaison, dans la commune du Prêcheur, la mise en place de la participation citoyenne dans les décisions publiques date de 2014 avec la création du conseil de démocratie participative par l'ancien maire du Prêcheur, issu d'un parti écologiste et démocrate. De ces décisions a notamment abouti le projet de renouvellement urbain et territorial expérimental de la commune, porté par Antoine PetitJean. (voir partie II.B.).

Les difficultés de mise en place de démarches participatives résultent avant tout d'un blocage politique et social. Les programmes nationaux de revitalisation des territoires, tels que le programme PVD, ne suffisent pas à mettre ces démarches au centre des préoccupations et sont perçus avant tout comme des sources de financement plutôt qu'un réel moyen de changer les démarches de projet de territoire. Face à ces blocages, le paysagiste doit pouvoir rassurer les communes et convaincre des services rendus par la participation des habitants dans les projets. L'avis des habitants ne doit pas être redouté, mais doit être vu comme une opportunité de créer un meilleur climat relationnel entre les acteurs du territoire, de mettre en place des projets appropriés et de prioriser les compétences locales.

b) Les contraintes du calendrier annuel

En Martinique, la période estivale est marquée par de nombreux événements sportifs et culturels. La commune de Les Anses d'Arlet est particulièrement sollicitée par ces événements à fort impact à l'échelle du territoire, car elle constitue une étape symbolique pour de nombreuses épreuves sportives et rendez-vous culturels. Le mois de juillet est particulièrement chargé avec l'enchaînement du *tour cycliste de Martinique* et son étape sur les routes sinueuses de la commune, suivi par le *tour des yoles rondes*, l'événement le plus médiatisé de l'année et son étape mythique sur la plage du bourg, également suivi par la

⁷⁵ Programme Petites Villes de Demain, Convention cadre valant ORT, CAESM, 2021

Mercury Beach, un festival de musique rayonnant dans toute la Caraïbe, sans oublier la fête patronale et les autres événements à plus petite échelle. L'organisation de tels événements nécessite une très forte mobilisation de toute la commune, notamment des membres de l'équipe municipale. Néanmoins, on le rappelle, Les Anses d'Arlet reste une petite commune rurale de moins de 4 000 habitants et avec un effectif en mairie qui reste tout de même restreint. Alors, lorsqu'un événement d'une telle ampleur est organisé, il n'est pas rare que le reste des projets en cours dans la commune soient mis de côté le temps de l'événement.

Face à cette forte mobilisation du personnel de la mairie, le CAUE s'est rapidement retrouvé en difficulté pour trouver une date qui permettait au maximum d'acteurs de participer aux ateliers participatifs. Il aurait alors été intéressant de profiter de l'engouement généré par l'ensemble de ces rendez-vous sportifs et culturels pour recueillir les avis des habitants, déjà tous rassemblés autour d'un intérêt commun. Mais cette organisation questionnerait sûrement la représentativité des réponses à l'atelier. Les personnes présentes à ces événements sont-elles représentatives des usagers du site que l'on souhaite aménager ? Cette méthode ne favoriserait-elle pas la quantité de réponses plutôt que la pertinence des réponses données ? Se pose alors la question des manières qui existent pour impliquer les acteurs du territoire à prendre part aux ateliers.

c) La dépendance aux ressources de la collectivité

La question de la représentativité est essentielle, car, bien souvent, « *les dispositifs participatifs qui se veulent ouverts à tous ne donneraient finalement plus à la parole à ceux qui l'ont déjà.* »⁷⁶. Mais alors, comment s'assurer que l'ensemble des personnes concernées par l'espace à aménager puisse avoir l'occasion de s'exprimer sur son évolution future ? En ce qui concerne l'aménagement du jardin de Bonne Brise, le CAUE a choisi de s'appuyer sur les ressources de ceux qui connaissent la commune mieux que quiconque, qui y vivent depuis des années, qui ont observé son évolution et qui possèdent une vue d'ensemble sur son rythme de vie : la municipalité. Dans une logique de partage et de mutualisation des savoirs, la municipalité est la plus à même d'indiquer s'il existe des événements ponctuels dans le jardin, si une association de quartier ou si les élèves des écoles aux alentours l'investissent lors d'activités pédagogiques ou encore si les touristes s'y arrêtent pour l'observer.

Cependant, le CAUE a rapidement été confronté à la dépendance aux ressources de la municipalité. Dans une commune où le nombre d'habitants est peu élevé et où chacun se connaît, les informations circulent à échelle locale, le plus souvent par le bouche à oreille. Cela complexifie l'accès aux informations par les acteurs extérieurs ce qui les rend alors dépendants des informations transmises par la municipalité. Néanmoins, comme mentionné précédemment, certains avis sont redoutés par les élus ce qui pourrait orienter les informations auxquelles elle donne accès en faveur du discours politique actuel. Or, pour s'assurer de la représentativité des participants aux ateliers, il est nécessaire de faire appel à l'ensemble des acteurs du site, sans tenir compte de leur position politique. Le pouvoir décisionnel appartient donc, encore une fois, à celui qui l'a déjà.

d) Attentes et rendus : choisir la facilité

Il apparaît donc que la municipalité joue un rôle central dans l'implantation de démarches participatives dans les projets. En tant que financeur de l'opération, elle a donc inévitablement des attentes concernant les documents relatifs à l'avancement du projet tels que : les visuels, les comptes-rendus d'ateliers, le livrable final, etc. En raison des contraintes de temps et des exigences imposées par la production de livrables, le paysagiste peut parfois se concentrer davantage sur la façon de présenter les données de manière simple et rapide pour les

⁷⁶ BARITHEL Marine, 2023

décideurs, au détriment de l'analyse approfondie du contenu livré par les habitants. Les travaux de Davodeau et Gomes Sant'anna illustrent d'ailleurs ce phénomène qui se traduit par une approche académique du projet dite « *trop centrée sur l'objet à produire et pas assez sur le processus de construction du paysage (lequel n'est pas appréhendé comme un objet mais comme une relation sensible entre l'individu et l'environnement qu'il perçoit)* »⁷⁷. La course à la finalité limite donc la démarche de projet basée sur l'ancrage territorial, intentionnellement long sur la durée, qui permet de se concentrer sur le fond plutôt que sur la forme.

e) Gouvernance et compétition

Comme évoqué précédemment, il existe dans les politiques publiques en Martinique un flou institutionnel en matière de gouvernance, qui se reflète notamment dans la gestion des projets d'aménagement des communes. Ce phénomène, en partie résultat de la compétition et de la confidentialité des projets entre les différentes maîtrises d'œuvre, complique la compréhension des rôles et des actions concrètes de chaque acteur impliqué, tant pour les habitants que les décideurs du territoire eux-mêmes. En résulte une absence de dialogue entre les parties prenantes qui conduit à un aménagement fragmenté du territoire sans réelle prise en compte des transformations dans les espaces environnants.

La commune de Les Anses d'Arlet fait actuellement face à ces problématiques. En effet, plusieurs parcelles sont actuellement concernées par la restructuration de l'entrée de bourg. Chacune de ces parcelles fait l'objet d'un projet à part entière, chacun piloté par une maîtrise d'œuvre différente. On note par exemple :

- La construction d'une moyenne surface dans la volonté de développer le tissu économique et commercial du bourg.
- La construction d'un espace de Beach Volley accompagné d'un parking de 211 places, dit paysager.
- La construction de résidences hôtelières et touristiques qui permettront d'augmenter le nombre d'hébergements touristiques de la commune

À ces projets s'ajoute la réhabilitation et l'extension du cinéma Atlas, situé dans la rue principale d'entrée du bourg ainsi que l'ancienne école du bourg qui devrait bientôt accueillir le village artisanal et commercial.

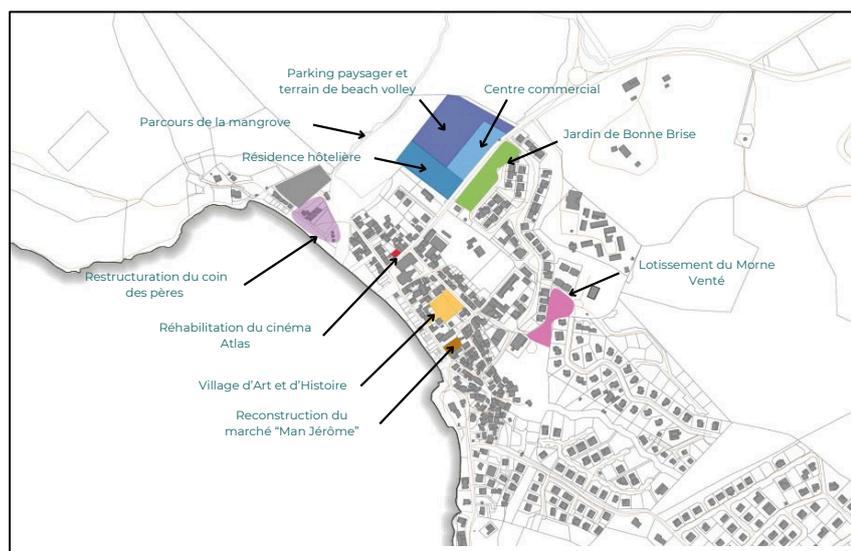


Figure 22 : Actions inscrites à l'ORT du programme PVD de la commune de Les Anses d'Arlet. Source : Jacquot E. D'après la convention cadre valant ORT du programme PVD, CAESM.

⁷⁷ DAVODEAU Hervé, GOMES SANT'ANNA Camila, 2011

La multiplicité des projets dans cette zone témoigne de la volonté de la ville de redynamiser son entrée de bourg et de le rendre attractif pour l'activité touristique. Cependant, tous ces projets cohabitent sur une surface de quelques km², certains partageant parfois les mêmes limites parcellaires, et pourtant, ils sont pilotés par une maîtrise d'œuvre différente. Chaque maître d'œuvre cherche à préserver la confidentialité de son travail pour éviter les copies ou les vols d'idées, ce qui limite les échanges réguliers avec les responsables des projets voisins. Cela peut amener à des incohérences entre les projets, en ce qui concerne notamment la connexion entre les parcelles.

Cette manière de façonner le territoire adoptée par Les Anses d'Arlet n'est pas nouvelle, au contraire, c'est celle que l'on pourrait qualifier de conventionnelle. L'exemple de la restructuration de l'entrée du bourg en illustre bien ses limites : en réduisant le dialogue à seulement deux entités, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage, elle perpétue la problématique du flou institutionnel et de gouvernance qui règne sur la commune et le territoire martiniquais dans sa globalité. De plus, en n'incluant pas systématiquement les habitants dans les étapes du processus, elle renforce la méfiance et la perte de confiance des habitants, ce qui aboutit parfois à des projets déconnectés de leur réalité quotidienne.

Dans les projets de territoire qui ont pour ambition de faire participer les habitants dans les décisions, on voit apparaître de nouveaux outils de communication, des nouvelles manières d'amorcer les échanges, de nouvelles formes de sensibilisation et de formation des habitants aux problématiques du territoire, mais peu de pouvoirs locaux se sont engagés dans une véritable refonte structurelle des modalités de conduite des opérations d'aménagement et de construction.⁷⁸

Une réelle refonte structurelle de la démarche de projet de territoire est à mettre en place. En faisant de la participation des citoyens au plus haut degré le cœur d'une démarche, elle garantirait un dialogue public ouvert qui, contrairement à un mécontentement général redouté par la municipalité, permettrait de faciliter les démarches et d'instaurer un climat relationnel apaisé.

B. Vers une restructuration du projet de territoire

1. La permanence architecturale ?

La permanence architecturale, démocratisée par Sophie Ricard, co-directrice de *la preuve par 7*, est une démarche expérimentale d'urbanisme d'architecture et de paysage. Elle revendique l'ancrage sur le lieu du projet à travers les permanences dans le but de l'occuper durablement et d'y mettre à l'épreuve les usages et les besoins. Concrètement, la permanence architecturale implique d'habiter un territoire sur un temps long, pour le vivre au quotidien, pour contribuer à sa transformation et agir à toutes les étapes du projet. « *Elle part du principe qu'habiter est l'acte déterminant pour appréhender un contexte, comprendre et vivre ses enjeux, et ainsi pouvoir partager des perspectives d'améliorations* »⁷⁹.

À la différence des ateliers participatifs durant lesquels on cherche à recueillir un certain type d'information, un usage, une envie, un besoin, une perception, la permanence cherche à s'affranchir du cadre et laisse la parole ouverte à tout type d'échanges, des discussions, des faits du quotidien, des actions et bien d'autres. Elle ne cherche pas à faire pour les habitants, ni de faire avec les habitants, mais bien de faire en tant qu'habitant. C'est d'ailleurs cette subtilité qui permet de délier un ensemble de nœuds qui existent aujourd'hui dans les démarches participatives et auxquelles le CAUE a pu faire face lors de son expérimentation.

⁷⁸ DANIEL-LACOMBE Eric, ZETLAOUI-LEGER Jodelle, 2013.

⁷⁹ LA PERMANENCE ARCHITECTURALE, *L'école du terrain*, 2022.

Tout d'abord, en réalisant une permanence architecturale, on vit le territoire au quotidien, ce qui implique de connaître son rythme de vie, sa fréquentation et ses dynamiques qui participent à son activité. De cette façon, le porteur du projet n'est alors plus dépendant des ressources d'un acteur, souvent la municipalité, il se nourrit de l'ensemble des ressources du territoire sur lequel il est ancré. Ensuite, un atout majeur de la permanence architecturale réside dans sa flexibilité et dans sa capacité d'adaptation. En fonction des événements annuels, des agendas et des aléas climatiques, vivre sur le territoire dans lequel on travaille diminue fortement les obstacles liés à l'organisation et au déplacement. Aussi, être en permanence « *permet de rassembler les phases de faisabilité, de conception, et surtout d'être un interlocuteur privilégié pour la maîtrise d'ouvrage et les utilisateurs tout au long de l'opération, sur le site même du projet.* »⁸⁰

Enfin, à la différence des projets d'architecture ou de paysage classique dans lequel on demande de produire des livrables techniques qui seront utiles lors de l'élaboration du projet, la permanence possède une grande liberté de restitution du travail fourni qui permet de s'affranchir du cadre conventionnel. Les documents produits accompagnent la démarche en documentant toutes ses phases, en intégrant le plus souvent la dimension sensible du paysage ou de l'architecture, qui est essentielle. Ces documents prennent des formes diverses, autant techniques qu'artistiques : des journaux de bord, des témoignages, des compte-rendu d'ateliers, des cartographies sensibles, des cahiers de chantier et bien d'autres.

En somme, la permanence architecturale met en avant l'importance de l'ancrage territorial par des professionnels tels que les paysagistes, les urbanistes et les architectes. En Martinique, cette approche permettrait de répondre à certaines problématiques auxquelles se heurtent les structures porteuses de projets d'aménagements participatifs. À l'heure actuelle, une permanence architecturale est en cours dans une petite ville du Nord de la Martinique, Basse-Pointe.

2. *Une permanence architecturale à Basse-Pointe*

En 2023, plusieurs architectes de l'École d'architecture de la Ville et des Territoires Paris-Est en formation DPEA Architecture Post-Carbone se sont rendus à Basse-Pointe, petite commune du nord de la Martinique. L'objectif de cette étude, commanditée par la DEAL, était de s'interroger sur le devenir des habitants du littoral soumis à des risques climatiques et anthropiques importants (recul du trait de côte, érosion de la falaise...). Après plusieurs mois de travail à Paris, deux architectes, Valentine Bescond et Adèle Courcelle se sont à nouveau rendues à Basse-Pointe pour présenter le résultat de leur étude, mais avant tout pour amorcer une permanence architecturale qui durera quatre mois, de mai à septembre 2024.

À Basse-Pointe, l'objectif de la permanence est de révéler les savoir-faire locaux liés à l'adaptation aux risques climatiques tout en habitant le territoire⁸¹. Les architectes se sont alors installées dans le local de l'ancienne laverie dans le cœur du bourg dans lequel elles ont mené une série d'actions. Cette permanence constitue une expérimentation aussi bien pour la ville de Basse-Pointe que pour toute la Martinique.

Lors d'une interview menée en Août 2024, Adèle Courcelle et Valentine Bescond ont partagé leur expérience quant au déroulement de la permanence architecturale à Basse-Pointe. La suite de la rédaction retranscrit les réflexions qui ont émergé de ces échanges. Il est toutefois important de noter que la permanence étant toujours en cours au moment de la rédaction de ce mémoire, ces réflexions traduisent des impressions immédiates, sans prise de recul direct sur la permanence et ses effets à long terme.

⁸⁰ LA PERMANENCE ARCHITECTURALE, *L'école du terrain*, 2022.

⁸¹ ATELIER DE REFLEXION SURF DE BASSE-POINTE, 2024.

a) Thématique, jeu d'acteur impliqué et communication

Tout d'abord, à la différence des permanences architecturales expérimentées par Sophie Ricard avec un sujet clair associé à un site d'étude défini, les architectes se sont retrouvées en difficultés vis-à-vis de la thématique qui constituait la raison de la permanence dans la commune. Un sujet finalement assez vaste (l'adaptation du territoire aux risques climatiques), dans une échelle d'intervention elle aussi assez large (l'échelle de la commune) conduit à un manque de visibilité ressenti par les architectes sur les objectifs à atteindre.

De cette problématique, en découlent deux autres : la communication et les contraintes liées au jeu d'acteurs impliqués. L'engouement suscité par la permanence au sein de nombreuses institutions n'a pas facilité la définition d'un objectif commun entre l'ensemble des acteurs, qu'ils soient financeurs ou accompagnateurs, tels que, La DEAL, le CAUE, la DAC, la ville de Basse-Pointe, la préfecture de Martinique, la Preuve par 7, la MIQCP et l'école d'Architecture de la ville et des territoires Paris-Est. Par exemple, comme l'a souligné Adèle Courcelle, la mairie et la DEAL étaient focalisées sur le risque d'habiter la falaise à Basse-Pointe, le CAUE souhaitait travailler sur le sujet du cadre de vie dans sa globalité et la DAC recherchait de nouvelles manières de reloger les Pointois.

À cela, s'ajoute le manque de communication entre les parties prenantes qui a d'autant plus compliqué les interactions. Le sujet de la permanence architecturale a finalement beaucoup évolué et s'est construit à tâtons en fonction des attentes et des échanges avec les différentes parties prenantes, ce qui a été perçu par les architectes comme une difficulté importante.

Comme l'a fait remarquer Valentine Bescond, cette difficulté à définir réellement les attentes et les besoins de la permanence s'est reflété dans l'implication des habitants aux actions. La démarche a été et est toujours difficile à expliquer à ces derniers, qui n'ont pas de visibilité sur le fruit de leur participation aux actions. Combinée à des problèmes de communication générale, aux tensions qui peuvent exister entre les acteurs, au manque de relais locaux (comme les associations), cette situation fait que seule une poignée des personnes rencontrées par les architectes se sont réellement impliquées dans la permanence.

b) Une question de posture

Comme précédemment évoquée, la question de posture est déterminante dans le rapport avec les habitants. La présence de deux architectes issues d'une école parisienne peut conduire à de la méfiance de la part des habitants qui peuvent voir la permanence comme un énième projet communal qui n'aboutit pas réellement. Les architectes ont parfois ressenti des difficultés à trouver la légitimité de conduire la permanence. Perçues comme des « touristes », les habitants étaient parfois plus attachés à leur faire découvrir la Martinique plutôt que d'échanger sur leur quotidien. Valentine Bescond a ajouté que ce statut de femmes venues d'hexagone pouvait présenter un avantage : celui de ne pas passer inaperçu, et par conséquent, de susciter de l'intérêt pour la permanence, même de manière non intentionnelle. Enfin, Adèle Courcelle a souligné que l'autonomie sur le terrain était parfois restreinte, car les architectes étaient souvent associées aux institutions en charge de la permanence ce qui représentait un frein pour les habitants les plus réticents à celles-ci.

c) Les réflexions post-carbone et les risques climatiques

Les architectes en DPEA Post-Carbone ont vu leurs enseignements être confrontés à la réalité du terrain. Adèle et Valentine soulignent que les questions post-carbone qui constituaient le sujet initial de la permanence ne sont finalement pas prioritaires à Basse-Pointe. Pour prendre un exemple, le réseau de transport public manque de praticité ce qui rend les habitants

dépendants à la voiture, notamment dans une commune du nord de la Martinique, éloignée des axes principaux.

En ce qui concerne les risques liés à l'habitat sur la falaise et la montée du niveau de la mer, le sujet reste assez sensible. Les architectes se sont, d'un côté, retrouvées face à des habitants attachés à des lieux qu'ils vont devoir quitter, et de l'autre, prises entre les attentes des différents acteurs. Adèle Courcelle a d'ailleurs exprimé une certaine frustration à ne pas pouvoir traiter la question de l'habitat en profondeur dû à la sensibilité du sujet, la courte durée de la permanence et les réticences de certains acteurs.

Enfin, il reste nécessaire de mentionner le passage de l'ouragan BERYL (catégorie 4) sur l'arc Antillais en juillet 2024. Il s'affirme comme un « rappel » aux aléas climatiques qui vont s'intensifier à l'avenir, notamment sur un territoire insulaire comme la Martinique. Le passage d'un tel phénomène sur l'île n'est pas sans conséquences. Si la force du vent et des intempéries n'a pas causé de dégâts majeurs, ce n'est pas le cas de la force de la mer. De nombreuses zones côtières ont subi les vagues de submersion, ce qui a causé de nombreux dégâts sur le littoral. En dépit des motivations de développement économique et touristique, il est de nos jours impossible de négliger les aléas climatiques qui peuvent causer des dégâts beaucoup plus importants comme cela a été le cas à la Barbade ou Saint-Vincent-et-les Grenadines, après le passage de BERYL. Cet événement climatique alerte non seulement sur les manières actuelles d'aménager le territoire, mais aussi sur la sensibilisation de la population à la culture du risque. N'est-il pas nécessaire de prioriser des approches plus résilientes et frugales dans la manière de penser le territoire ?

d) Vers une amélioration de la permanence en Martinique

De manière générale, la permanence architecturale à Basse-Pointe à l'été l'occasion pour les Pointois, les financeurs, les accompagnateurs et les architectes d'expérimenter une nouvelle manière de faire participer l'ensemble des acteurs du territoire. Il est encore trop tôt pour réellement appréhender les effets de la permanence sur le long terme, mais les architectes restent tout de même convaincues qu'une telle démarche ne peut être que bénéfique pour les professionnels, le territoire et ses habitants.

Elles réfléchissent d'ailleurs actuellement à de nouvelles manières pour améliorer cet outil en expérimentation sur le territoire. Dû à sa complexité paysagère, architecturale, sociale, historique et climatique, les architectes ont évoqué l'idée de diversifier les profils en charge de conduire la permanence ; des architectes, des paysagistes, des sociologues, etc. Elles soutiennent également que la présence d'un acteur local faciliterait d'une part la compréhension du territoire et d'autre part le dialogue avec les habitants. Enfin, clarifier le sujet et redéfinir le lieu d'intervention simplifierait la communication globale avec l'ensemble des acteurs.

L'ancrage territorial recherché par la permanence reste un facteur clé dans la mise en œuvre de démarches participatives en Martinique, qu'il est nécessaire de continuer à expérimenter. C'est réellement en habitant sur le long terme un territoire aussi complexe que l'on saisit pleinement ses subtilités et que l'on peut inclure les Martiniquais au cœur des décisions concernant leur cadre de vie.

Conclusion :

Pour conclure, il est important de comprendre que la Martinique est un territoire complexe aux multiples enjeux. Le dialogue social hérité d'une situation historique tumultueuse, la multiplicité des paysages soumis à des pressions importantes, les rapports identitaires encore fragiles et parfois sources de tensions, une situation institutionnelle qui fait encore débat ou encore l'augmentation des aléas climatiques, traduisent aujourd'hui de l'urgence de ce territoire insulaire. Une urgence climatique, sociale, identitaire et paysagère qui influe sur la façon dont le territoire est façonné à l'heure actuelle.

Penser le territoire de manière participative en intégrant les acteurs du territoire est un concept encore naissant en Martinique et sa mise en œuvre reste timide sur le territoire. Les démarches actuelles, dont le niveau d'implication des habitants est encore faible et trop influencées par leur relation à l'Hexagone, n'ont pas réussi à mobiliser les citoyens autour d'une vision commune et partagée du cadre de vie.

De nombreux outils sont en expérimentation sur le territoire, mais leur mise en œuvre est freinée par une multiplicité d'enjeux et d'obstacles, à l'image de la complexité du territoire. La participation met en lumière de nombreux questionnements et révèlent qu'il n'existe pas une méthode unique pour faire participer les citoyens, mais bien une diversité d'approches, chacune avec ses spécificités et ses limites.

Le projet de territoire tel qu'il est pensé de nos jours montre ses limites. Il nécessite une véritable refonte structurelle où le dialogue est rétabli, les acteurs du territoire interagissent, le changement climatique est pris en considération et les citoyens ont un rôle significatif dans les décisions publiques. La permanence architecturale s'impose comme la démarche lors de laquelle les paysagistes jouent un rôle de médiateur entre les parties prenantes. Cependant, pour qu'une telle démarche puisse fonctionner pleinement, il est nécessaire de définir clairement le sujet et l'échelle d'étude, ainsi que de s'assurer qu'un acteur local soit impliqué pour garantir une compréhension approfondie du territoire et renforcer le lien avec les habitants.

La participation, initialement centrée sur l'amélioration du cadre de vie, a progressivement intégré la dimension sociale et le renforcement du dialogue entre élus et citoyens. Aujourd'hui, une nouvelle dimension s'ajoute dans les processus participatifs : la prise en compte du changement climatique dans les projets de renouvellement urbain. Bien que cette menace soit de plus en plus préoccupante, elle n'est pas encore une priorité dans l'aménagement du territoire. La participation, en donnant du pouvoir aux citoyens, peut alors devenir une manière de responsabiliser les comportements liés aux modes d'habiter qui risquent d'évoluer en Martinique dans les années à venir.

Une notion à retenir est l'importance de la dimension sensible et immatérielle du paysage. Pour que les démarches participatives soient les plus appropriées, il est essentiel de considérer le paysage, dans toutes ses dimensions, comme le socle principal, l'élément support autour duquel les liens se créent entre les acteurs, le dialogue se rétablit et les nœuds se délient. Pour les paysagistes, prendre appui sur les caractéristiques culturelles, traditionnelles, artistiques et patrimoniales du territoire démontre leur compréhension de celui-ci, offre un support de médiation autour duquel les parties prenantes se comprennent et diminue la méfiance des habitants. Les Martiniquais sont profondément attachés à leur île et à toutes ses facettes. C'est en évoquant les souvenirs, les spécificités du territoire et en instaurant une atmosphère conviviale et festive que les démarches participatives pourront être les plus pertinentes.

On le remarque, bien que la Martinique soit un département français, les programmes nationaux concernant le cadre de vie adoptés en Hexagone (Comme Petites Villes de Demain) ne s'appliquent pas de manière identique en outre-mer. Alors que le ZAN est une priorité en Hexagone, en Martinique, d'autres enjeux, comme l'accessibilité, l'habitat indigne ou encore la gestion de la montée des eaux, restent parfois des problématiques plus urgentes. Ce décalage interroge fortement l'attachement de la Martinique à l'Hexagone et la pertinence de l'application des décisions adoptées en hexagone sur un territoire si complexe. Comment peut-on adapter ces décisions nationales aux réalités des territoires d'outre-mer, qui ne partagent pas les mêmes enjeux et problématiques ?

Bibliographie

ATLAS DES PAYSAGES DE LA MARTINIQUE, Agence Folléa-Gautier Paysagistes Urbanistes, Huygues-Belrose Vincent, 2013, 1 vol. 826p.

BACQUE M.H, GAUTHIER M, « Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein », *Participations*, 2011/1 (N° 1), p. 36-66. DOI : 10.3917/parti.001.0036.

BARITHEL M. Participation et représentativité : de l'idéal inclusif à des dispositifs excluant. [en ligne]. Mémoire d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage : Paysage, Environnement, Participation et Société Angers : Agrocampus Ouest. 2023. P.61.
Disponible à l'adresse : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04438083> (Consulté le 20 juin 2024)

BE-GROSMANGIN R, VILLARD P, Réflexions et propositions sur la participation citoyenne en Martinique, 2021, CESECEM, 20.p.

BERGE M, PARROD C, PASTEL A et SAFFACHE P, 2022. Perceptions et mécanismes de compréhension du changement climatique dans le centre de la Martinique (Antilles françaises). *Études caribéennes* [en ligne], 2022. N° 53. [Consulté le 20 juin 2024]. DOI 10.4000/etudescaribeennes.25161.
Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/25161>

BERTHELOT J, GAUMÉ M, 2002. Kaz Antiyé: jan moun ka rété. Réédition à l'identique avec ajout d'une préf. et d'une note de l'éditeur. Goyave : Éd. Perspectives créoles. ISBN 978-2-9519322-0-3.728.097 29

BESSE J.-M. (2010). Le paysage, espace sensible, espace public. [en ligne]. META. Research in Hermeneutics, Phenomenology and Practical Philosophy. Vol. II. no 2. p.259-286. [référence du 17 juillet 2016].

BOUCHARD-BASTIEN E, BRISSON G, GOUPIL-SORMANY I, PARENT, A-A, 2023. Chapitre 16. Participation citoyenne. In : *Environnement et santé publique Fondements et pratiques* [en ligne]. Presses de l'EHESP. pp. 433-453. [Consulté le 2 septembre 2024]. ISBN 978-2-8109-1007-6.
Disponible à l'adresse : <https://stm.cairn.info/environnement-et-sante-publique--9782810910076-page-433?lang=fr&tab=texte-integral>

BRUN A, ADISSON F, 2011. Renouveau urbain et risque inondation : le plan-guide « Seine-Ardoines ». *Cybergeo: European Journal of Geography* [en ligne]. 29 octobre 2011. [Consulté le 2 septembre 2024]. DOI 10.4000/cybergeo.24751.
Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/cybergeo/24751>

CONVENTION CADRE VALANT OPERATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES, Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique, Programme Petites Villes de Demain, 2023 (document interne)

DANIEL J, « Guyane et Martinique : enjeux et défis de la collectivité unique », *Informations sociales*, 2014/6 (n° 186), p. 98-107. DOI : 10.3917/inso.186.0098. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2014-6-page-98.html>

DANIEL-LACOMBE E, ZETLAOUI-LEGER J. Vers une coproduction et une hybridation des savoirs dans les projets d'urbanisme ? Analyse d'un dispositif d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Savoirs citoyens et démocratie participative dans la question urbaine, 2013. fhal-01884109f

DAVODEAU H, GOMES SANT'ANNA C, 2011. La participation du public et ses incidences sur l'évolution des théories et pratiques du projet des paysagistes. *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning.* 1 septembre 2011. N° 11, pp. 50-65. DOI 10.4000/tem.1225.

DAVODEAU H, TOUBLANC M. « Le paysage-outil, les outils du paysage : principes et méthodes de la médiation paysagère. Co-construction ou construction en commun d'objectifs collectifs », 2010, Montpellier, p. 375-391,
Disponible à l'adresse : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00788155/>

DECOSTER D-P, 2014. Pourquoi faut-il « apprivoiser » la confiance entre tous pour cultiver un processus de développement local durable ? *Global Health Promotion.* 1 mars 2014. Vol. 21, n° 1_suppl, pp. 31-35. DOI 10.1177/1757975913512158.

DUVAL T, 2019. L'architecture bioclimatique en milieu tropical maritime humide aux Antilles françaises. [en ligne]. Mémoire de Master 2 en Architecture. École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB), Rennes . 88p. [Consulté le 20 juin 2024].
Disponible à l'adresse : <https://www.calaméo.com/read/00635844208eb08bbcf0>

EVAIN C. Quels apports de la cartographie sensible dans les projets de paysage ? Comparaison entre la pratique des artistes et celle des paysagistes. [en ligne]. Mémoire d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage : Ingénierie des territoires. Angers : Agrocampus Ouest. 2016. P.48.
Disponible à l'adresse : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01374460> (Consulté le 20 juin 2024)

FICHEAU C. Quelles démarches de projet mettre en place pour mieux croiser paysage et participation dans un projet de territoire ? Le cas d'étude du Cours Hermeland. [en ligne]. Mémoire d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage : Paysage, Environnement, Participation et Société. Angers : Agrocampus Ouest. 2021. P.35
Disponible à l'adresse : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03516135>

GUYON S, 2016. Trajectoires post-coloniales de l'assimilation. *Politix.* 2016. Vol. 116, n° 4, pp. 9-28. DOI 10.3917/pox.116.0007.

JALABERT L, 2007. La colonisation sans nom: la Martinique de 1960 à nos jours. Paris : les Indes savantes. Rivages des Xantons. ISBN 978-2-84654-135-0.320.972 982

JARENO C. Médiation du paysage : jusqu'où peut aller, dans l'espace restreint d'un projet de paysage, un processus de construction concertée avec les habitants, peuvent-ils devenir les paysagistes de leur propre projet ? [en ligne]. Mémoire d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage : Ingénierie des territoires. Angers : Agrocampus Ouest. 2013. 42 p.
Disponible à l'adresse : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00874714> (Consulté le 20 juin 2024)

K.MAGNAN A, LIEBEL M, MEUR-FEREC, C, MUIS A.S, PETITJEAN A, PINON L,
Territoires submergés: quelles adaptations aux risques côtiers ?, 2023. . Saint-Mandé : Éditions Terre urbaine. La fabrique de territoires. ISBN 978-2-491-54620-5. 333.917 160944

LA MOUÏNA N°24, « Quand l'espace est public », CAUE de Martinique, 2022 (document interne), 32.p.

LAPORT D, sociologue - La Mouïna n°6, « 1979 - 2009, 30 ans de CAUE au service du cadre de vie Martiniquais », CAUE de Martinique, 2009.

LE COZ M. La participation : un enjeu clé pour la gestion concertée de l'eau. [en ligne]. Mémoire d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage : Agricultures Durables et développement Territorial. Rennes : Agrocampus Ouest. 2013. P.66.
Disponible à l'adresse : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00917029> (Consulté le 20 juin 2024)

LETCHIMY S, Bilan énergétique de la Martinique 2021 – Synthèse & Chiffres clés, Observatoire Territorial de la Transition Écologique et Énergétique, 2022, 16.p.

LOI n°2011-844 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique (1), Article L7211-1. Légifrance [en ligne].
Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000024405638/2015-12-18>

MICHELS A, 2011. Les innovations dans la gouvernance démocratique – En quoi la participation citoyenne contribue-t-elle à l'amélioration de la démocratie ? *Revue Internationale des Sciences Administratives*. 29 août 2011. Vol. 77, n° 2, pp. 275-296. DOI 10.3917/risa.772.0275.

MISANTROPE Y.D, COSTALAT-FOURNEAU A.M, 2021. Identité nationale ou identité régionale ? Une étude de cas à travers le conflit martiniquais de février 2009. *Alterstice* [en ligne]. 25 mai 2021. Vol. 4, n° 1, pp. 45-59. [Consulté le 20 juin 2024]. DOI 10.7202/1077481ar.
Disponible à l'adresse : <http://id.erudit.org/iderudit/1077481ar>

OUBLIÉ J, ROUSSEAU M.A, 2017. Péyi an nou. Paris : Steinkis. ISBN 978-2-36846-124-2.JV7359 .O93 2017

SAFFACHE P, Président de l'Université des Antilles et de la Guyane - La Mouïna n°6, « 1979 - 2009, 30 ans de CAUE au service du cadre de vie Martiniquais », CAUE de Martinique, 2009.

SCHEMA D'AMENAGEMENT REGIONAL DE LA MARTINIQUE, 1995, 162p

VERDIER P, 2009. *Le projet urbain participatif: apprendre à faire la ville avec ses habitants*. Gap Paris : Y. Michel Adels-Revue « Territoires ». Collection Société civile. ISBN 978-2-913492-69-1. 307.121 6

WAECHTER A. Le projet de paysage à l'épreuve de la distance (géographique, culturelle et physique). Le cas de JNC Sud à Mayotte [en ligne]. Mémoire d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage : Opérationnalité et Projet. Angers : Agrocampus Ouest. 2022. 42.p. (Consulté le 20 juin 2024)
Disponible à l'adresse : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03903002v1>

Sitographie

ATELIER DE REFLEXION SURF DE BASSE-POINTE | permanence | Basse-Pointe, Martinique, 2024. *Atelierreflexionsurf* [en ligne]. [Consulté le 20 juin 2024]. Disponible à l'adresse : <https://pocabassepointe.wixsite.com/atelier-surf>

BOURGEAT S, BRAS C, 2020. Mise en tourisme et cartepostalisation : le cas des Anses-d'Arlet (Martinique). *Géoconfluences* [en ligne]. janvier 2020. [Consulté le 2 septembre 2024]. ISSN : 2492-7775. Disponible à l'adresse : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/les-nouvelles-dynamiques-du-tourisme-dans-le-monde/articles-scientifiques/cartepostalisation-anses-d-arlet-martinique>

CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LE PAYSAGE, 2000. Convention européenne du paysage [en ligne]. [Consulté le 9 septembre 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.coe.int/fr/web/landscape>

DUVAL T, 2021. S'imprégner de la culture du lieu et de son génie. *CAUE Martinique* [en ligne]. 26 juillet 2021. [Consulté le 2 septembre 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.caue-martinique.com/thibaud-duval-simpregnier-de-la-culture-du-lieu-et-de-son-genie/>

FEDERATION NATIONALE DES CAUE, Qu'est-ce qu'un CAUE?, 2022. *CAUE* [en ligne]. (Consulté le 2 septembre 2024). Disponible à l'adresse : <https://www.fncaue.com/quest-ce-qu-un-caue/>

GURREY B., HOPQUIN B, 2009. Békés, une affaire d'héritage. *Le Monde* [en ligne]. [Consulté le 20 juin 2024]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/societe/article/2009/02/28/bekes-une-affaire-d-heritage_1161662_3224.html.

INSEE, Dossier complet – Commune des Anses-d'Arlet (97202) | Insee, 2020. [en ligne]. [Consulté le 2 septembre 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-97202>

LA PERMANENCE ARCHITECTURALE, 2022. *L'école du terrain* [en ligne]. [Consulté le 2 septembre 2024]. Disponible à l'adresse : <https://lecoleduterrain.fr/maniere-de-faire/la-permanence-architecturale/>

L'ABANDON DU MOT « METROPOLE », OU LA REMISE EN QUESTION D'UNE FORME DE « NEO-COLONISATION », 2023. *Outre-mer la 1ère* [en ligne]. [Consulté le 6 septembre 2024]. Disponible à l'adresse : <https://la1ere.francetvinfo.fr/l-abandon-du-mot-metropole-ou-la-remise-en-question-d-une-forme-de-neo-colonisation-1399730.html>

L'ATELIER DES TERRITOIRES, Un dispositif porté par la Direction de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, 2023 *L'Atelier des territoires* [en ligne]. (Consulté le 20 juin 2024) Disponible à l'adresse : <https://www.atelier-territoires.logement.gouv.fr/l-atelier-des-territoires-l-presentation-de-la-a193.html>

LE BÈLÈ, ENTRE PATRIMOINE CULTUREL ET TRADITION MUSICALE, 2014. [en ligne]. [Consulté le 7 septembre 2024].

Disponible à l'adresse : <https://www.nofi.media/2014/10/le-bele-entre-patrimoine-culturel-et-tradition-musicale/2029>

LE PRÊCHEUR FACE AUX RISQUES, 2019. Monono | Territoires en récit [en ligne]. [Consulté le 20 juin 2024].
Disponible à l'adresse : <https://monono.fr/projets/le-precheur-face-auxrisques/>

ONF, Les forêts de Martinique, entre préservation des espaces naturels et accueil du public, 2023. *Office national des forêts* [en ligne]. [Consulté le 7 septembre 2024].
Disponible à l'adresse : <https://www.onf.fr/onf/+74::onf-en-martinique.html>

OUTRE MER FRANÇAIS ET EUROPEEN (Statuts), 2024. Géoconfluences [en ligne]. [Consulté le 20 juin 2024]. ISSN : 2492-7775
Disponible à l'adresse : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/outre-mer>

PETITES VILLES DE DEMAIN, 2021. *Agence nationale de la cohésion des territoires* [en ligne]. [Consulté le 2 septembre 2024]. Disponible à l'adresse : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/petites-villes-de-demain-45>

PETITJEAN A, 2020 « Douze mois au Prêcheur », *Revue Sur-Mesure* [En ligne], [Consulté le 2 septembre 2024].
Disponible à l'adresse : <https://www.revuesurmesure.fr/contributions/douze-mois-au-precheur>

LEFEVRE Q | Urbanisme, Design et Cartographie sensible | – Consultant en aménagement d'espaces publics, chercheur indépendant en cartographie sensible et enseignant en design urbain et UX urban design, 2024. [en ligne]. [Consulté le 2 septembre 2024]. Disponible à l'adresse : <https://quentinlefevre.com/>!

RÉFÉRENDUM DE CASE-PILOTE : LE NON L'EMPORTE DE 8 VOIX !, 2013. *La Tribune des Antilles* [en ligne]. [Consulté le 20 juin 2024].
Disponible à l'adresse : <https://www.latribunedesantilles.net/article/referendum-de-case-pilote-le-non-lemporte-de-8-voix>

L'Institut Agro Rennes-Angers

Site d'Angers Site de Rennes

Année universitaire : **2023-2024**

Spécialité : **Paysage**

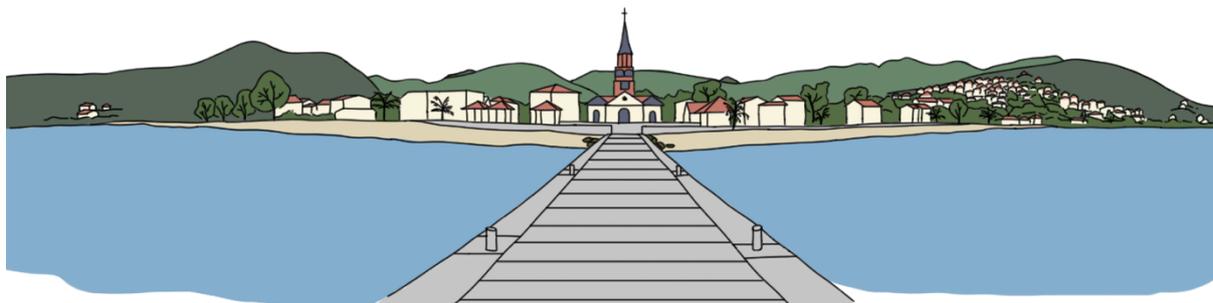
Spécialisation (et option éventuelle) : **Projet de Paysage : du Site au Territoire (PPST)**

Mémoire de fin d'études

- d'ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)
- de master de l'Institut Agro Rennes-Angers (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)
- de l'Institut Agro Montpellier (étudiant arrivé en M2)
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Les démarches participatives comme réponse aux enjeux d'un territoire insulaire dans l'urgence Cas de la commune de Les Anses d'Arlet (Martinique) ANNEXES

Par : Emma JACQUOT



Soutenu à Angers le 26 septembre 2024

Devant le jury composé de :

Président : **Nathalie CARCAUD**

Autres membres du jury (Nom, Qualité)

Maître de stage : **Didier YOKESSA**

Enseignant référent : **Véronique BEAUJOUAN**

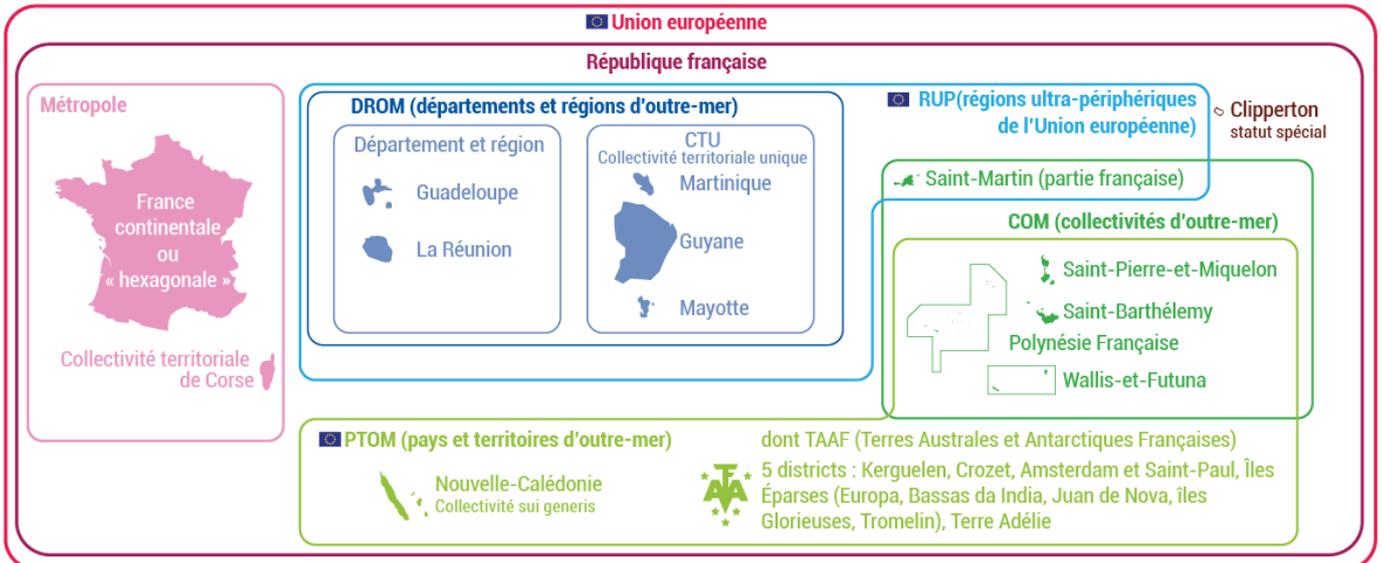
Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle de l'Institut Agro Rennes-Angers

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation «Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France» disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



ANNEXE I : Outremer français et européen (status)

Source : OUTRE MER FRANÇAIS ET EUROPEEN (Statuts), Géoconfluences, 2024.



Sources : INED, Vie-publique.fr, Légifrance, ministère des Outre-mer, TAAF.fr
Licence C.C. 4.0 non commerciale (BY NC SA)
Réalisation : J.-B. Bouron, Géoconfluences, 2017, mis à jour en 2022 et 2023.

ANNEXE II : Les unités paysagères de la Martinique

Source : Atlas des paysages de la Martinique, 2013



CARTE DES UNITÉS DE PAYSAGE

1. La Montagne Pelée

- 1.1. La baie de Saint-Pierre
- 1.2. Les pentes boisées du Prêcheur
- 1.3. Les pentes boisées du Piton Mont Conil
- 1.4. La planèze de Basse-Pointe
- 1.5. La plaine du Morne-Rouge
- 1.6. Le sommet de la Pelée

2. Les Pitons du Carbet et le Morne Jacob

- 2.1. Les Pitons boisés du Carbet et du Morne Jacob
- 2.2. Les pentes agricoles de Morne-Vert
- 2.3. La côte du Carbet/Case Pilote

- 2.4. La campagne habitée, du Morne Capot à Saint-Joseph

- 2.5. La côte de Sainte-Marie/Le Lorrain

3. La baie de Fort-de-France

- 3.1. Les pentes urbanisées de Fort-de-France
- 3.2. La plaine du Lamentin
- 3.3. La côte des Trois-Ilets

4. La presqu'île du Diamant

- 4.1. La côtes des Anses-d'Arlet
- 4.2. La côte du Diamant
- 4.3. La plaine de Trois-Rivières

5. Les mornes du sud et la presqu'île de la Caravelle

- 5.1. Les mornes du Vauclin
- 5.2. Les mornes de Bel Air/Duchêne
- 5.3. Les collines de Saint-Esprit
- 5.4. La côte de Sainte-Luce
- 5.5. La côte du Vauclin/Le François
- 5.6. La baie du Robert
- 5.7. La presqu'île de la Caravelle et la baie du Galion

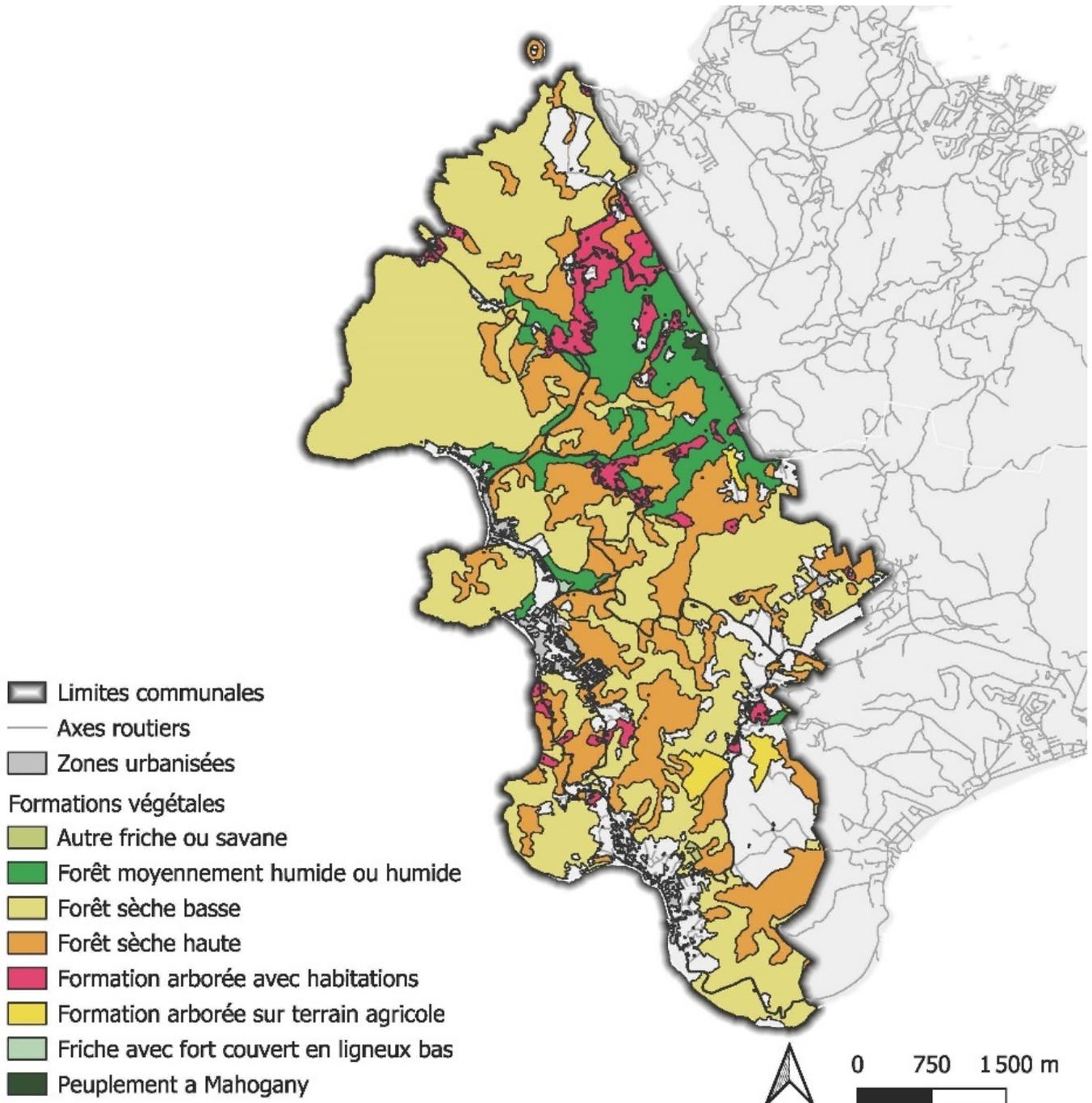
6. La presqu'île de Sainte-Anne

- 6.1. Le cul-de-sac du Marin
- 6.2. Les Salines
- 6.3. Le littoral sud-est

ANNEXE III : Patrimoine naturel de la commune de Les Anses d'Arlet

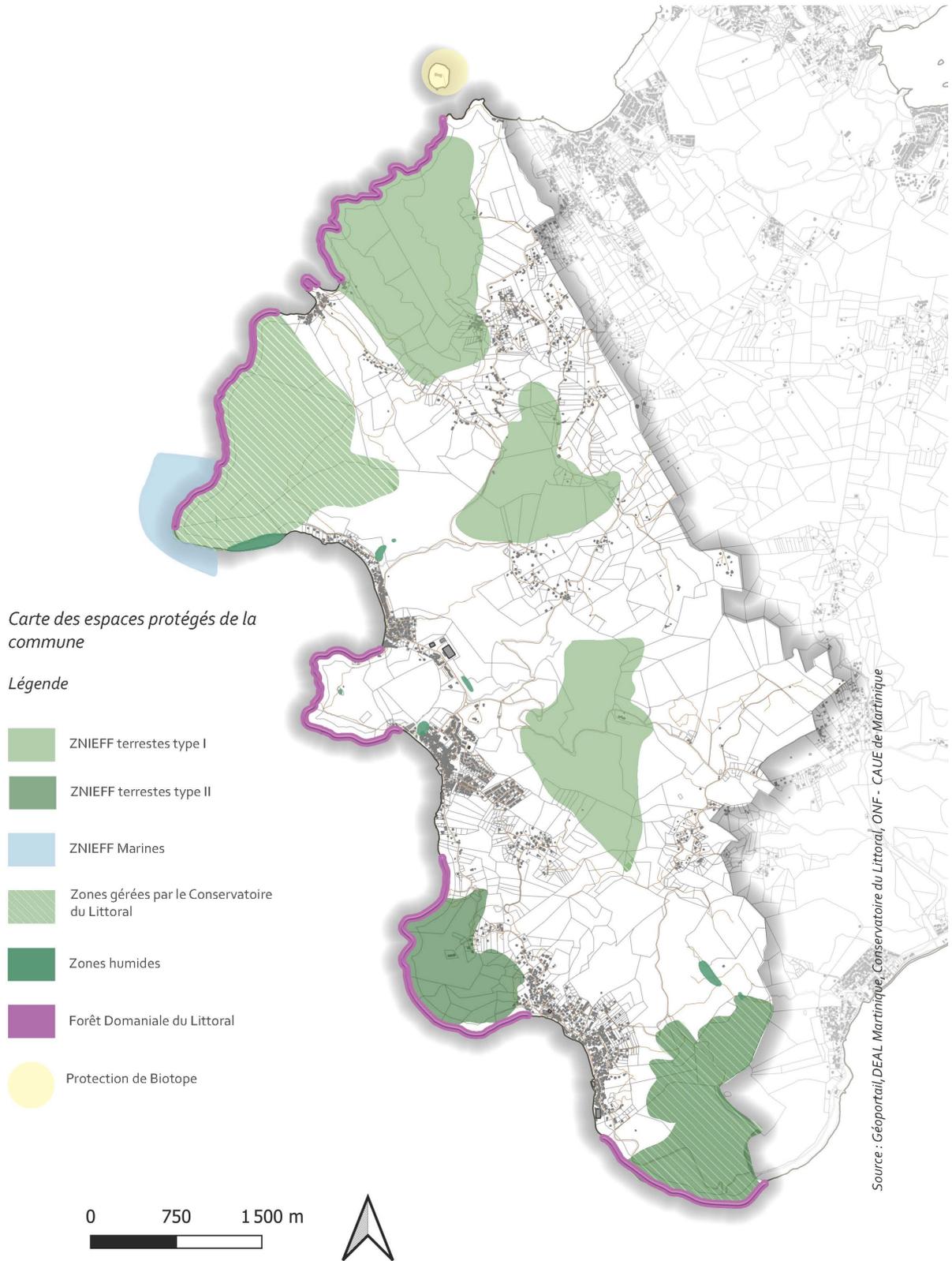
Annexe III.1. Carte des formations végétales de Les Anses d'Arlet

Source : Géoportail, INPN, CAUE de Martinique, 2024



Annexe III.2. Carte des espaces protégés de Les Anses d'Arlet

Source : Géoportail, DEAL Martinique, Conservatoire du Littoral, ONF, CAUE de Martinique, 2024



ANNEXE IV : Communes signataires du programme Petites Villes de Demain en Martinique

Source : Agence nationale de la cohésion des territoires, 2023



10

Petites villes de demain

À date du 05 janvier 2023

Martinique

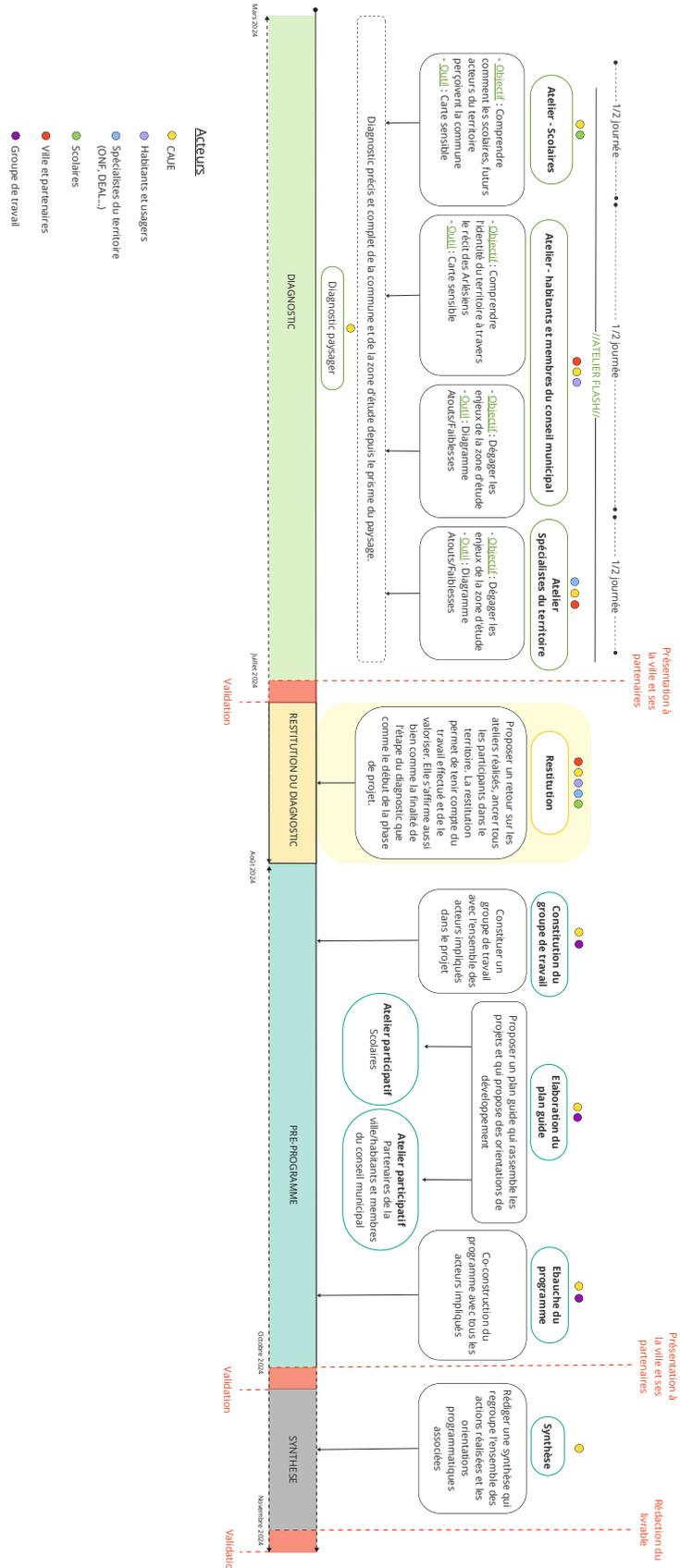
-  Commune sélectionnée dans le programme Petite ville de demain
-  EPCI concerné
-  Commune bénéficiaire du programme Action coeur de ville

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2022 - Réalisation : Cartographie ANCT 01/2023



ANNEXE V : Démarche détaillée de la préfiguration de l'aménagement participatif du jardin de Bonne Brise, Les Anses d'Arlet

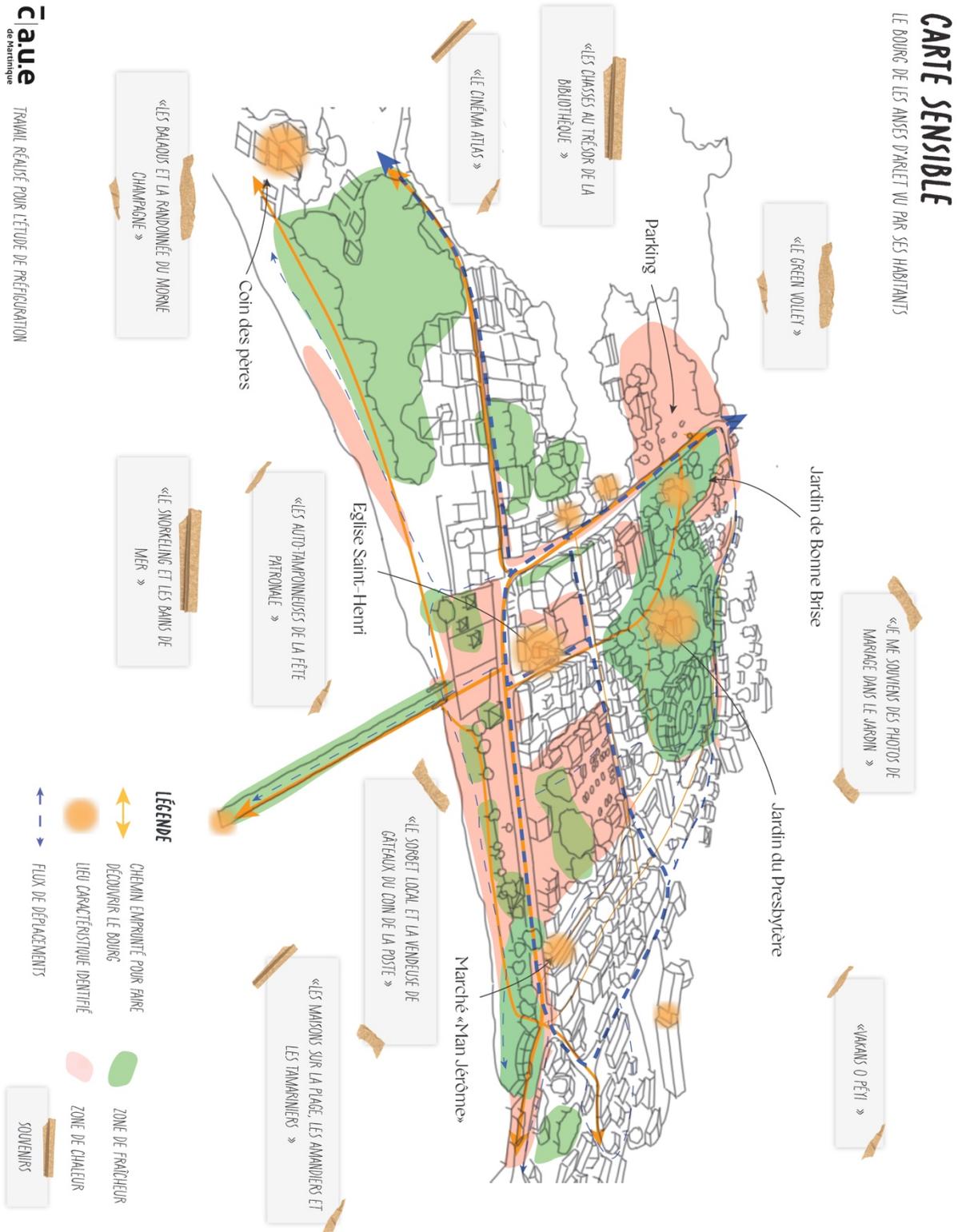
Source : Jacquot E, CAUE de Martinique, 2023



ANNEXE VI : Cartes sensibles réalisées à l'issu des différents ateliers participatifs

Annexe VI.1. Carte sensible « Le bourg de Les Anses d'Arlet vu par ses habitants »

Source : Jacquot E, CAUE de Martinique, 2024



Annexe VI.2. Cartes sensibles des élèves en CM2 à l'école Jacques Lucéa

Source : CAUE de Martinique, 2024



o: poteau électrique

o: arbres

o: entrée du jardin

o: poutrelle

o: panneau

Stenn



ANNEXE VII : Diagramme atouts/faiblesses du Jardin de Bonne Brise, Les Anses d'Arlet

Source : CAUE de Martinique, 2024

<i>Atouts</i>	<i>Faiblesses</i>	<i>Enjeux</i>
<p>Située à proximité d'une zone de biodiversité remarquables (Morne Champagne etc.)</p> <p>Vues sur le paysage (Eglise, mornes...)</p> <p>Reçoit les alizés</p> <p>Grande superficie</p>	<p>Forte chaleur en milieu de journée</p> <p>Présence d'espèces invasives</p> <p>Espèces non indigènes</p> <p>Pas suffisamment d'ombre apportée par la végétation présente</p>	<p>Préserver et valoriser la richesse naturelle (biodiversité et paysage)</p>
<p>Proximité des écoles & de l'EHPAD</p> <p>Situé à proximité du presbytère</p> <p>Seul espace vert public du bourg</p> <p>Situé en entrée de bourg, prochainement au cœur d'une dynamique touristique, commerciale et sportive..</p> <p>Aspect intime et protégé par la clôture</p>	<p>Les clôtures rendent confus le statut du jardin comme espace public ou privé</p> <p>Entrées peu visibles</p> <p>Manque de signalétique</p> <p>Manque d'un élément marquant symbolique (cabret, arbre remarquable...)</p> <p>Amenagement de l'espace homogène, peu de variabilité et peu d'usage</p> <p>Cheminement linéaires & discontinus</p> <p>Perte de fréquentation</p>	<p>Rendre le jardin connecté et connecteur</p>
<p>Lieu de souvenir & mémoire</p> <p>Ancienneté du jardin</p> <p>Support d'événements culturels</p> <p>Variation de topographie exploitable</p>	<p>Pas d'équipements dédiés au repos et à l'arrêt (bancs, tables, chaises...)</p> <p>Peu de services à proximité (snack, toilettes...)</p> <p>Jardin de passage et non jardin d'arrêt, usages peu clairs</p> <p>Espace jeu délaissé, peu entretenu et inadapré</p>	<p>Faire du jardin un lieu de rencontres et d'échanges accessible pour tous et par tous</p>

ANNEXE VIII : Fiches méthodes des ateliers participatifs pour l'aménagement concerté du Jardin de Bonne Brise, Les Anses d'Arlet

Annexe VIII.1. Fiche méthode de l'atelier avec les CM2 de l'école Jacquot Lucéa

Source : Jacquot E, CAUE de Martinique, 2024



Fiche méthode - Atelier Carte Sensible Scolaires

1ère phase en classe

- Apprendre à connaître les participants
- Expliquer la méthode et l'objectif
- Montrer des exemples

Jeu des prénoms

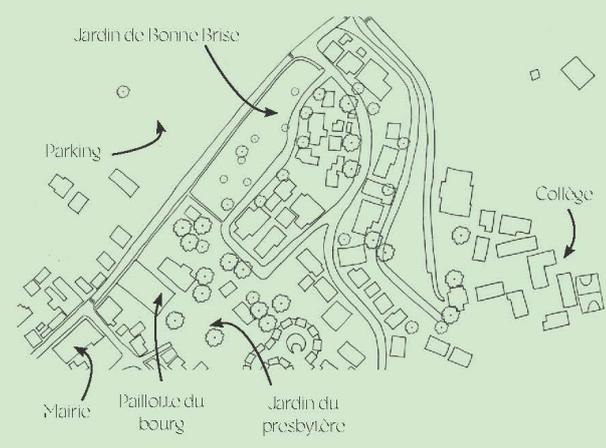
Produire une carte sensible par élève

- ★ Au format A3
- ★ Sur un fond de plan commun

Il n'y a pas de bonne réponse, tous les ressentis sont légitimes

2ème phase sur le terrain

- Balade accompagnée dans le jardin et ses alentours
- Recueil des ressentis sur une carte au format A4
- On peut récupérer des éléments de paysage pour illustrer si on le souhaite (feuilles, fleurs...)



3ème phase en classe

- 1 Endroits où il fait chaud ☀️
- 2 Endroits que j'apprécie ❤️
- 3 Endroits que je n'apprécie pas ✖️
- 4 Endroits qui me sont inconnus ?
- 5 Endroits dans lesquels je joue ☆
- 6 Endroits dans lesquels j'ai un souvenir 📖
- 7 Endroits où il y a les plus beaux arbres/fleurs 🌳
- 8 Vues sur le paysage 👁️
- 9 Mes déplacements →

- Retranscrire les ressentis sur le terrain sur une carte au format A3
- Indiquer graphiquement les endroits des ressentis à l'aide de tampons créés avec des pommes de terre



Source : Quentin Lefevre

Et voilà, les cartes sensibles sont terminées !
Ne pas oublier de noter son nom sur la carte

Annexe VIII.2. Fiche méthode de l'atelier avec les spécialistes du territoire et l'équipe municipale

Source : Jacquot E, CAUE de Martinique, 2024



Fiche méthode - Définition des enjeux
 Spécialistes du territoire & équipe municipale

★ **Jardin de Bonne Brise**

★ **Présentation - 8h- 8h30** en salle

- Expliquer la méthode et l'objectif
- Montrer des exemples

★ **Partenaires**

DEAL

PNRM

ONF

CBN

★ **Balade 8h30- 9h** dans le jardin

- Déambulation dans le jardin
- Recueillir les sensations, les impressions

A l'aide d'une fiche d'appréciation de plusieurs thématiques

Localisation dans le bourg .6	Accessibilité Entrées .6	Cheminement/aménagement de l'espace .6
Équipement(s) (banca, tables) .6	Espèces végétales .6	Vues sur le paysage .6
Géolocal (haie, clôture) .6	Ombre .6	Chaleur .6



★ **Equipe municipale**

Pôle environnement et agriculture

Pôle services techniques

Pôle espaces verts

★ **Création 9h - 10h30** Attention, ce ne sont que des exemples

Atouts du site	Faiblesses du site	Enjeux d'aménagement
Grande superficie	Peu accessible : cloture et entrées peu visibles	Rendre le site accessible et sécurisé, connecté et connecteur
Entrée de bourg	Chemins discontinus	
Espèces végétales envahissantes	Espèces à valoriser	Préserver et valoriser la richesse naturelle (biodiversité et paysage)
Vues sur le paysage (Eglise, Mornes)	Éléments qui gêne les vues sur le paysage	

Annexe VIII.3. Fiche méthode de l'atelier avec les habitants

Source : Jacquot E, CAUE de Martinique, 2024



Fiche méthode - Atelier Carte Sensible

Echelle du bourg - 8h-10h

Présentation en salle

- Apprendre à connaître les participant.e.s
- Expliquer la méthode et l'objectif
- Montrer des exemples

Habitants

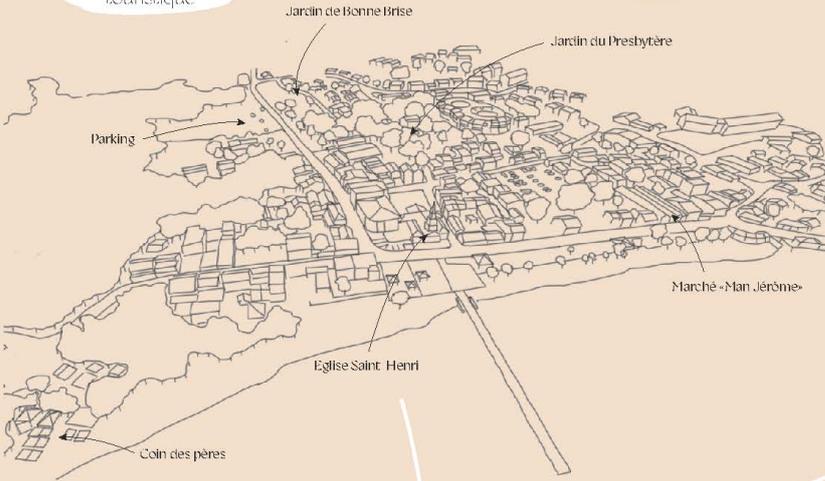
Equipe municipale

- Pôle Développement économique et touristique
- Pôle Politique culturelle, éducative coopération
- Pôle protocole et animations de la ville

Produire une carte sensible par participant.e.s à l'échelle du bourg

- ★ Au format A3
- ★ Sur un fond de plan commun

Il n'y a pas de bonne réponse, tous les ressentis sont légitimes



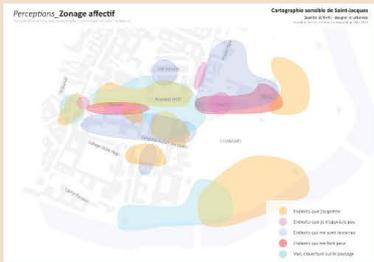
Ressentis

- 1 Zone de forte chaleur
- 2 Endroits que j'apprécie
- 3 Endroits que je n'apprécie pas
- 4 Endroits qui me sont inconnus
- 5 Endroits dans lesquels j'ai un souvenir
- 6 Endroits où il y a les plus beaux arbres/fleurs
- 7 Vues sur le paysage
- 8 Mes déplacements
- 9 Circuit découverte

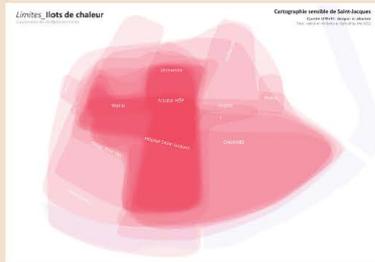
Création

- Un fond de plan en format A3 est fourni à chaque participant
- Chaque ressenti devra être retranscrit sur un calque
- A la fin de l'atelier, chaque participant doit avoir:
 - Un fond de plan vierge
 - les calques décrivant les ressentis

Imaginer le chemin que les participant.e.s pourraient proposer à un ami venu visiter le bourg de Les Anses d'Arlet



Source : Quentin Lefèvre



Source : Quentin Lefèvre

★ Fiche méthode – Diagramme Atouts/Faiblesses ★

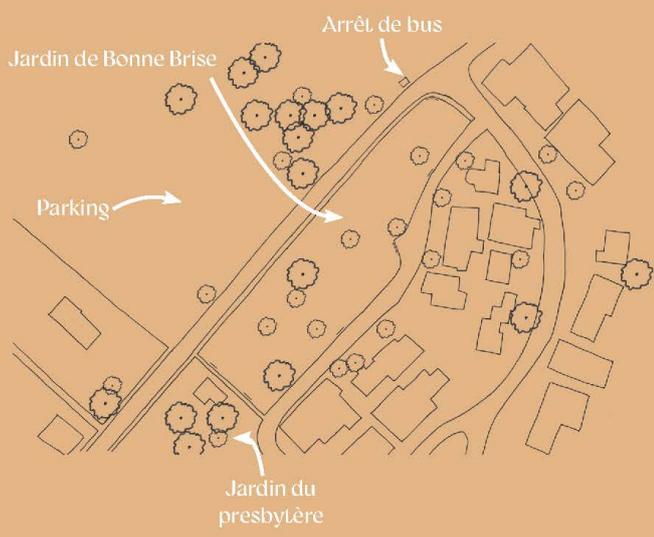
★ Jardin de Bonne Brise – 10h –12h

★ Balade

- Déambulation dans le jardin
- Recueillir les sensations, les impressions

A l'aide d'une fiche d'appréciation de plusieurs thématiques

Localisation dans le bourg	Accessibilité Entrées	Cheminement/aménagement de l'espace
Équipements (Bancs, tables...)	Espèces végétales	Vues sur le paysage
Gestion (arrosage, entretien...)	Ombre	Chaleur

★ Création Attention, ce ne sont que des exemples

Atouts du site	Faiblesses du site	Enjeux d'aménagement
Grande superficie	Peu accessible : clôture et entrées peu visibles	Rendre le site accessible et sécurisé, connecté et connecteur
Entrée de bourg	Chemins discontinus	
Espèces végétales envahissantes	Espèces à valoriser	Préserver et valoriser la richesse naturelle (biodiversité et paysage)
Vues sur le paysage (Eglise, Momes)	Éléments qui gêne les vues sur le paysage	

	Diplôme : Ingénieur en Paysage Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Projet de Paysage : du Site au Territoire (PPST) Enseignant référent : Véronique BEAUJOUAN	
Auteur(s) : Emma JACQUOT Date de naissance* : 20/07/2001	Organisme d'accueil : CAUE de Martinique Adresse : 31 Avenue Pasteur 97200 Fort-De-France	
Nb pages : 40 Annexe(s) : 8		
Année de soutenance : 2024	Maître de stage : Didier YOKESSA	
Titre français : Les démarches participatives comme réponse aux enjeux d'un territoire insulaire dans l'urgence : Cas de la commune de Les Anses d'Arlet (Martinique)		
Titre anglais : Participatory approaches as a response to the challenges of an island territory in crisis ; The case of the municipality of Les Anses d'Arlet (Martinique)		
<p>La Martinique est un territoire insulaire des petites Antilles à la fois riche et complexe. Une richesse paysagère, culturelle et patrimoniale confrontée à la réalité de l'insularité : les aléas climatiques, l'étalement urbain et les fractures sociales héritée d'une histoire lourde. La relation à la France Hexagonale est de plus en plus remise en question, concernant notamment l'application des directives nationales, en particulier en matière d'implication des citoyens dans les projets de territoire.</p> <p>En Europe, les démarches participatives se démocratisent, donnant davantage de pouvoir aux citoyens dans les projets de territoire. Cependant, qu'en est-il de l'implantation de ces démarches dans les territoires insulaires ? L'implication des habitants dans les processus décisionnels est aujourd'hui essentiel pour répondre aux défis auxquels les territoires insulaires font face.</p> <p>Ce mémoire se propose d'explorer ces questions à travers un travail de préfiguration mené dans la commune de Les Anses d'Arlet, au sud de la Martinique. Un travail en expérimentation qui constitue une première approche pour mettre la participation citoyenne au cœur des décisions concernant le cadre de vie.</p>		
<p>Abstract (1600 caractères maximum) :</p> <p>Martinique is an island territory of the French West Indies that is both rich and complex. Its landscape, cultural and heritage wealth is confronted with the realities of insularity ; climatic hazards, urban sprawl, and social fractures inherited from a heavy history. The relationship with mainland France is increasingly being questioned, particularly regarding the application of national directives, especially concerning the involvement of citizens in territorial projects.</p> <p>In Europe, participatory approaches are becoming more widespread, giving more power to citizens in territorial projects. However, what about the implementation of these approaches in island territories ? The involvement of inhabitants in decisions-making processes is now essential to address the challenges that island territories face.</p> <p>This work aims to explore these questions through a preliminary study conducted in the municipality of Les Anses d'Arlet, in the south of Martinique. This experimental work represents a first approach to placing citizen participation at the heart of decisions concerning the living environment.</p>		
Mots-clés : Démarches participatives, Participation citoyenne, Martinique, Les Anses d'Arlet, Paysagiste, Projet de territoire, Permanence architecturale, CAUE		
Key Words: Participatory approaches, Citizen participation, Martinique, Les Anses d'Arlet, Landscape designer, Territorial project, Architectural continuity, CAUE		

* Élément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires